



JUGEMENT DU 19 MARS 2025
4^{ème} Chambre

N° PCL : 2025J00392
GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE
N° RG: 2025P00453

DEBITEUR

GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE, sis 10 Avenue des
Alouettes, 33320 EYSINES,

RCS BORDEAUX : 914 584 131

Représentant légal : David, Alexin TARISTAS,
Contrôleur,

Comparaissant assisté de Maître Clément GERMAIN,
Avocat à la Cour,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort.

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 19 mars 2025 en Chambre du Conseil où
siégeaient Max CHAFFIOL, Président, Frédéric
AGUILAR, Didier BEAL, Juges, assistés de Peggy
MORAND, Greffier assermenté.

Le Ministère Public avisé,

Délibérée par les mêmes Juges.

Prononcée à l'audience publique du 19 mars 2025.

La minute du présent jugement est signée par Max
CHAFFIOL, Président de Chambre et par Peggy
MORAND, Greffier assermenté

N° RG : 2025P00453

N° PC : 2025J00392

Le 17 mars 2025, le GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

Le GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE, qui est identifiée sous le n° 914 584 131 RCS BORDEAUX, a pour activité déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux : l'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public (formation à distance ou en face à face pédagogique), l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning,

Le GIE revêt la nature commerciale, de par son activité, et il a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en Chambre du Conseil, le GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en Chambre du Conseil que :

- l'actif disponible est nul,
- le passif, provisoirement évalué et sous toutes réserves s'élève à 99.781,00 euros, dont 19.320,00 euros échus et exigibles,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'élevait à 2.837.051,00 euros et les bénéfices à 1.780.315,00 euros,
- aucun salarié n'est employé et quatre l'ont été au cours des six derniers mois,

Le GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE a indiqué qu'il considérerait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Sur ce,

Le GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce ne sont pas réunies. Il ne sera donc pas fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code du commerce,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

De fixer le délai d'établissement de la liste des créances conformément aux dispositions de l'article L 624-1 du code de commerce et de l'article R 624-1 du code du commerce,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce, le Tribunal fixera à deux ans le délai dans lequel il devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements du GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

du GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE GIE, identifiée sous le n° 914 584 131 RCS BORDEAUX, dont le siège social est situé à 10 avenue des Alouettes, 33320 EYSINES exerçant une activité d'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à

destination de tout public (formation à distance ou en face à face pédagogique), l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning,

Conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Après avoir recueilli les observations du débiteur, fixe provisoirement au 31 décembre 2024, la date de cessation des paiements,

Nomme Christophe LATASTE, Juge-Commissaire et Eric GROISILLIER, Juge-Commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Désigne en application de l'article L 641-1 du code de Commerce, la SELAS THOMAS CAMPANAUD, 135 Cours Lamarque de Plaisance, 33120 ARCACHON, commissaire de justice, afin de réaliser l'inventaire et la priseée prévus à l'article L 622-6 du code de commerce,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le délai imparti au liquidateur judiciaire pour l'établissement de la liste des créances est de douze mois à compter de l'expiration du délai ci-dessus fixé pour les déclarations,

Fixe à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

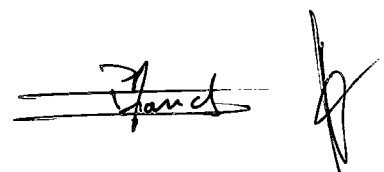
Dit que le présent jugement sera signifié par acte extrajudiciaire au débiteur avec convocation de celui-ci d'avoir à comparaître à l'audience du 1^{er} mars 2027 à 09 heures 35 au Tribunal de Commerce de Bordeaux pour que soit examinée la clôture de la procédure conformément aux dispositions de l'article L 643-9 du code de commerce,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.





État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **INCUBATEUR ENTREPRENDRE**
Adresse requise : **10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines**
N° d'identification : **914 584 131**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Néant



Signature

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Le greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. M. M.' followed by a flourish.

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant



15 mars 2025

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022*Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)**Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution***Avertissement :*****L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.***

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 17/03/2025 à 10:23:41

Etat du chef de : INCUBATEUR ENTREPRENDRE, 10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines
 Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. M. M.' or similar, written over a horizontal line.

Observations

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe être également immatriculée aux greffes :

Libourne

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 17/03/2025 à 10:23:41
Etat du chef de : INCUBATEUR ENTREPRENDRE, 10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines
Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in an arrowhead.



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BORDEAUX

INCUBATEUR ENTREPRENDRE

Madame,

Suite à votre déclaration de cessation des paiements en date du 21 février 2025 vous êtes invité à vous présenter au Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, Chambre socio-économique le :

Mercredi 19 mars 2025 à 14 heures 30

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

LE GREFFIER

Julie GASCHARD
Greffier Assermenté

Reconnait avoir reçu la convocation le 21 février 2025

CERTIFICAT DE DEPOT

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Aujourd'hui 21 février 2025 a comparu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, par devant Nous, Greffier dudit Tribunal,

Madame Maéva PARADIS, agissant sur pouvoir de Maître Clément GERMAIN, Avocat à la Cour, agissant sur pouvoir de Madame Alice PINEY,, 12 mai 1993 à Libourne, représentant légal de la société INCUBATEUR ENTREPRENDRE, 914584131 RCS BORDEAUX 2022C00004, ayant son siège : 10 Avenue des Alouettes, 33320 EYSINES, et pour activité : L'enseignement,,

qui nous a remis pour rester déposée au rang des minutes du Greffe et conformément aux articles 631-4 et 640-4 du code de commerce, la déclaration de cessation des paiements.

Duquel dépôt le comparant a requis acte et a signé avec nous.

LE DEPOSANT

Paradis

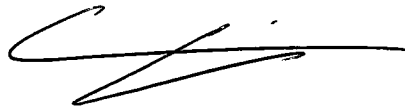
LE GREFFIER



Je soussigné, Clément GERMAIN, avocat, donne pouvoir
à Maemo PARADIS, pour effectuer le dépôt de la déclaration
de cessation de paiements du GIE Incubateur Entreprise.
au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à Bordeaux,

le 19/02/2025



Alice Piney
10 avenue des Alouettes,
33320 Eysines

Clément Germain
Avocat

Eysines, le 10 février 2025

Objet : Pouvoir de représentation et de signature

Madame, Monsieur,

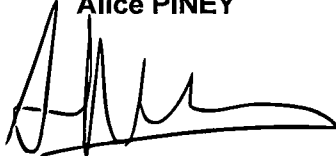
Je, soussignée Alice Piney, né(e) le 12 mai 1993 à Libourne, donne par la présente tout pouvoir à M. Clément Germain afin de me représenter et d'agir en mon nom pour la signature de documents et ma représentation lors de toute démarche nécessaire.

Ce pouvoir est valable pour la durée nécessaire à l'exécution de cette mission et pourra être révoqué à tout moment par mes soins.

En foi de quoi, je signe le présent pouvoir pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Eysines, le 10 février 2025

Alice PINEY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alice Piney', written over a horizontal line.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD



NOM / Surname

PINEY

Prénoms / Given names

Alice, Julia

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality

F FRA

DATE DE NAISS. / Date of birth

12 05 1993

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth

LIBOURNE

NOM D'USAGE / Alternate name

ép. FAURE

N° DU DOCUMENT / Document No

H936480G1

DATE D'EXPIR. / Expiry date

26 07 2033

564441





1,70 m

27 07 2023

**102 RUE DU PORT
DU MOULIN
33350 FLAUJAGUE
FRANCE**

26 07 2001



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDFRAH936480G10<<<<<<<<<<<<<<
9305122F3307261FRA<<<<<<<<<<<0
PINEY<<ALICE<JULIA<<<<<<<<<<<

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

à jour au 21 février 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	914 584 131 R.C.S. Bordeaux
<i>Date d'immatriculation</i>	16/06/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	INCUBATEUR ENTREPRENDRE
<i>Forme juridique</i>	Groupement d'intérêt économique
<i>Adresse du siège</i>	10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines
<i>Activités principales</i>	L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public (formation à distance ou en face à face pédagogique), l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning.
<i>Nature de(s) activité(s)</i>	Commerciale
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 16/06/2121

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Administrateur**

<i>Nom, prénoms</i>	PINEY Alice, Julia
<i>Nom d'usage</i>	FAURE
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/05/1993 à Libourne (33)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	13 Hameau Le Couderc 24680 Gardonne

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ELAB CONSULTING
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	16 Avenue des Fauvettes 33700 Mérignac
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	844 921 510 Bordeaux

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	NEOSIS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	6 Avenue Pasteur 24100 Bergerac
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	903 991 222 Bergerac

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	DARK HORSE HOLDING
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	2 Allée Grand Louis 33320 Eysines
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	834 563 462 Bordeaux

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ALFA formations & conseils
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	907 827 224 Bordeaux

Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, Cs 51474
33064 Bordeaux Cedex

N° de gestion 2022C00004

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	THITA Formations & conseils
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	913 273 728 Bordeaux

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ITA Formations et conseils
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	913 320 438 Bordeaux

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	APF
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	102 Rue du Port du Moulin 33350 Flaujagues
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	920 985 272 Libourne

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	IPSUM
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse du siège social</i>	23 Cours Edouard Vaillant 33300 Bordeaux
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	838 587 996 Bordeaux

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	BACHIR CORPS LLP
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse du siège social</i>	Se16 6dw 32 Kinburn Street . LONDRES (ROYAUME-UNI)
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	000000000 LONDRES

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	No Limits online Sàrl
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse du siège social</i>	C/o Altidrone Sàrl Zone Industrielle Proprèses 7 1868 COLLOMBEY (SUISSE)
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	000000000 CANTON DE VALAIS

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	BRILLE DE SENS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	22 Rue de la Bruyère 72700 Spay
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	921 727 582 Le Mans

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	BAM
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	17 Avenue Brémontier 33600 Pessac
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	824 649 610 Bordeaux

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	NADE Marketing
---------------------------------------	----------------

Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, Cs 51474
33064 Bordeaux Cedex

N° de gestion 2022C00004

<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	229 Rue Solférino 59000 Lille
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	889 903 977 RCS Lille Métropole

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ERWAN ALLIN
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	69 Route de la Ville Joie 44500 La Baule-Escoublac
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	913 827 515 Saint-Nazaire

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	DATABIX - BIX ACADEMY
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	49 Allée de la Castiglione 76360 Barentin
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	848 385 118 Rouen

Membre

<i>Nom, prénoms</i>	LE LABOURIER Alexandre, André, Laurent
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/12/1996 à Rennes (35)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	24 de la Gare 39200 Saint-Claude

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	Institut Français des Sciences et Méthodes de l'Apprentissage
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	6 Rue d'Armaillé 75017 Paris 17e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	909 127 946 Paris

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	Yoni MDB
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	17 Chemin De la Casse Froide 69380 Lozanne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	852 686 229 Villefranche-Tarare

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ARTHAUD FORMATIONS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	14 Avenue Guy de Maupassant 06160 Antibes
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	878 256 148 Antibes

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	FIT-MASS FORMATIONS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse du siège social</i>	45 Quai Docteur Gailleton 69002 Lyon 2e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	912 845 534 Lyon

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	JH DIGITAL LLC
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse du siège social</i>	8 le vert, ste A 19901 DOUVRES - DELAWARE (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, Cs 51474
33064 Bordeaux Cedex

N° de gestion 2022C00004

Numéro et lieu d'immatriculation 7762436 DELAWARE

Membre

Raison sociale ou dénomination HOMAT PERFORMANCES
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse du siège social 334 Rue Nicolas Parent 73000 Chambéry
Immatriculation au RCS, numéro 840 936 942 Chambéry

Membre

Raison sociale ou dénomination ECOLE DES PIERRES
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse du siège social 188 Chemin de Bergoin 40600 Biscarrosse
Immatriculation au RCS, numéro 910 443 266 Mont-de-Marsan

Membre

Raison sociale ou dénomination GLI FORMATION
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social 1 Bis Avenue de la Marne 56000 Vannes
Immatriculation au RCS, numéro 913 787 974 Vannes

Membre

Raison sociale ou dénomination F Collective
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse du siège social 24 Rue Lamartine 38320 Eybens
Immatriculation au RCS, numéro 890 452 071 Grenoble

Membre

Raison sociale ou dénomination ESQ. Agency
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social 45 Quai Docteur Gailleton 69002 Lyon 2e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro 921 853 297 Lyon

Membre

Raison sociale ou dénomination Bamboo Media LLC
Forme juridique Société de droit étranger
Adresse du siège social Wyoming 30 n Gould St, Ste R 82801 Sheridan (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)
Numéro et lieu d'immatriculation 2020-000964986 Wyoming

Membre

Raison sociale ou dénomination SASU PRINT REVOLUTION
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social 6 Rue Docteur Horand 69009 Lyon 9e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro 887 473 312 Lyon

Membre

Raison sociale ou dénomination NANAKIA
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social 5a Rue Louis Blériot 63000 Clermont-Ferrand
Immatriculation au RCS, numéro 847 548 807 Clermont-Ferrand

Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, Cs 51474
33064 Bordeaux Cedex

N° de gestion 2022C00004

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	LACHARME CAPITAL
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique et capital variable
<i>Adresse du siège social</i>	47 Boulevard de Courcelles 75008 Paris 8e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	902 173 392 Paris

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	INVESTISSEMENT GAGNANT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	Strabon 56330 Pluvigner
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	911 809 507 Lorient

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	DCD HOLDING
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	5 Avenue Ingres 75016 Paris 16e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	879 997 674 Paris

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ALREF FORMATION
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	Bureau 562-59 Rue de Ponthieu 75008 Paris 8e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	899 033 542 Paris

Membre

<i>Nom, prénoms</i>	ORAIN Anthony
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/09/1996 à Ploërmel (56)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	132 Rue Henri Barbin 72100 Le Mans

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	Happy Inside
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	582 Rue du Château 38660 La Terrasse
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	884 545 492 Grenoble

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	LES EDITIONS ALLAIN
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	75 Chemin des Fusains 13540 Aix-en-Provence
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	839 293 495 Aix-en-Provence

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	WEEL SOLUTIONS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	71 Impasse des Pâturages 38150 Chanas
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	804 785 830 Vienne

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	ST France
---------------------------------------	-----------

<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	25 Bis Rue Poliveau 75005 Paris 5e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	842 463 580 Paris
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	Ressources Féminines
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse du siège social</i>	8 Rue de le Chesnaie 35510 Cesson-Sévigné
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	843 803 248 Rennes
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	KL AYURVEDA
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	35 Rue de la Commune de Paris 93230 Romainville
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	927 681 692 Bobigny
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	JCMEB PROD
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	13 Rue Marcel Bontemps 92100 Boulogne-Billancourt
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	987 523 529 Nanterre
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	EPICLEOS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	15 Impasse de la Marche 11100 Narbonne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	921 083 408 Narbonne
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	DRAKKAR CONSEIL
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	102 Rue du Port du Moulin 33350 Flaujagues
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	981 938 160 Libourne
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	AM FORMATION
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	13 Rue des Écoles 78400 Chatou
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	914 352 224 Versailles
Membre	
<i>Raison sociale ou dénomination</i>	TGINVEST
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse du siège social</i>	48 Rue du Chemin Vert 75011 Paris 11e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	953 662 392 Paris
Membre	
<i>Nom, prénoms</i>	HAUSHALTER Tracey
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 30/01/1992 à Saint-Avoid (57)
<i>Nationalité</i>	Française

Greffes du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, Cs 51474
33064 Bordeaux Cedex

N° de gestion 2022C00004

Domicile personnel

15 Rue du Maréchal Foch 57200 Sarreguemines

Membre

Raison sociale ou dénomination

SDA FORMATION

Forme juridique

Société à responsabilité limitée à associé unique

Adresse du siège social

19 Rue de la Cave Grolleau 49400 Distré

Immatriculation au RCS, numéro

920 708 500 Angers

Membre

Raison sociale ou dénomination

Les chemins de Soi-e

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Adresse du siège social

566 Chemin Haut de Roulan 30000 Nîmes

Immatriculation au RCS, numéro

919 609 693 Nîmes

Membre

Raison sociale ou dénomination

E-Nova Corp.

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Adresse du siège social

9 Rue des Colonnes 75002 Paris 2e Arrondissement

Immatriculation au RCS, numéro

980 354 773 Paris

Contrôleur de gestion

Nom, prénoms

FAURE Gérard, Benoît, Jacques

Date et lieu de naissance

Le 22/01/1990 à Libourne (33)

Nationalité

Française

Domicile personnel

13 Hameau Le Couderc 24680 Gardonne

Contrôleur des comptes

Nom, prénoms

TARISTAS David, Alexin

Date et lieu de naissance

Le 17/05/1984 à Fontenay-le-Comte (85)

Nationalité

Française

Domicile personnel

16 Avenue des Fauvettes 33700 Mérignac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

10 Avenue des Alouettes 33320 Eysines

Activité(s) exercée(s)

L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public (formation à distance ou en face à face pédagogique), l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning.

Date de commencement d'activité

15/06/2022

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, Cs 51474
33064 Bordeaux Cedex

N° de gestion 2022C00004

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Libourne

Le Greffier



[Handwritten signature]

FIN DE L'EXTRAIT

Demande d'ouverture d'un ☐ redressement judiciaire (R. 631-1 c.com.)
ou d'une ☒ liquidation judiciaire (L. 640-1, R. 631-1 et R. 640-1 du code de commerce)
(☐ accord sur l'ouverture d'un rétablissement professionnel (conditions rappelées en page 7))

Identification de la personne déposant la demande

Nom de naissance : **PINEY**

Nom d'usage :

Prénoms : **Alice**

Né(e) le **12/05/1993**

à **Libourne**

Nationalité : **Française**

Situation matrimoniale (en cas de mariage, préciser le régime) : **Divorcée**

Domicile : **1 rue de la République – 33320 Sainte Foy La Grande**

Nom de naissance et prénoms du père : **PINEY Éric**

Nom de naissance et prénoms de la mère : **ROBILLARD Catherine**

Qualité¹ : ☒ Dirigeant d'une société

☐ Entrepreneur individuel (personne physique)

Assisté(e) ou représenté(e)² par :

Identification de l'entreprise en difficulté **N° SIREN : 914 584 131**

Forme juridique (si société) : **GIE**

Dénomination (si société ou EURL) : **INCUBATEUR ENTREPRENDRE**

Enseigne :

Immatriculation au : ☒ RCS et/ou ☐ Répertoire des métiers ou ☐ Non inscrit

Régime particulier : ☐ EURL ☐ Auto-entrepreneur ☐ Néant

Adresse du siège social (si société) : **10 AVENUE DES ALOUETTES 33320 EYSINES**

Adresse de l'établissement principal :

Activité : **Formation continue d'adultes**

Code APE/NAF : **8559A**

Date de début d'activité : **15/06/2022**

Date de cessation d'activité (le cas échéant) :

Capital social (si société) :

☐ Libération totale

☐ Libération partielle

Coordonnées	Informations importantes
Téléphone : Portable : 07 71 57 51 33 Fax : Email : ap@entreprendre.me	Date de cessation des paiements³ : 31/12/2024 Nombre de salariés employés à ce jour⁴ : 0 Nombre de salariés (dans les 6 derniers mois)⁴ : 4 Chiffre d'affaires du dernier exercice : 2 837 051 euros Date de clôture du dernier exercice : 31/12/2024

¹ Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société » et non « entrepreneur individuel (personne physique) ».

² La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du débiteur lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un **pouvoir spécial** qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Com., 19/07/1988, n°86-15389).

³ Date à partir de laquelle il a été impossible de faire face au passif exigible à l'aide de l'actif disponible (confer l'article L. 631-1 du code de commerce). Autrement dit : la date à laquelle l'entreprise ne pouvait plus faire face à ses dettes.

⁴ Nombre de salariés à calculer conformément aux articles L. 130-1 et R. 130-1 du code de la sécurité sociale.

	Date de clôture	Chiffre d'affaires HT	Résultat net
Année N-1	31/12/2023	5 782 003 euros	- 1 732,97 euros
Année N-2	31/12/2022	300 euros	5 304 441 euros
Année N-3			

Lieux d'exploitation en dehors de l'établissement principal			
N°	SIRET	Adresse	Greffe dans lequel l'établissement est immatriculé

Avez-vous fait l'objet personnellement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation ou avez-vous été dirigeant d'une société ayant connu l'une de ces procédures ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date d'ouverture, indication de la juridiction et s'il y a lieu, dénomination de la société :

Exposez succinctement l'origine des difficultés de l'entreprise
Le GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE a été créé dans le but de mutualiser les moyens et les ressources nécessaires à l'organisation et à la gestion de formations professionnelles. Ce modèle collaboratif reposait sur la contribution active de ses adhérents, notamment des organismes de formation. Les difficultés financières du GIE trouvent leur origine dans plusieurs facteurs structurels et conjoncturels, étroitement liés à la cessation d'activité de ses adhérents organismes de formation au 31 décembre 2024. Les contributions financières régulières ces adhérents constituaient la principale source de revenus du GIE. Ce contexte exceptionnel a fragilisé irrémédiablement le modèle économique du groupement, rendant impossible toute poursuite viable de son activité. En conséquence, le dépôt d'une déclaration de cessation de paiement s'impose comme une démarche incontournable pour répondre aux obligations légales et envisager une gestion ordonnée de cette situation.

☐ En cas de demande de redressement, exposez les moyens envisagés pour redresser la situation de l'entreprise en difficulté durant la période d'observation ☒ En cas de liquidation judiciaire, expliquez pourquoi le redressement est manifestement impossible
Les organismes de formations ayant disparu au 31/12/2024, la principale source de revenu du GIE n'existe plus. Son modèle économique est définitivement inopérant. Par conséquent le redressement est impossible. Nous sollicitons l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.,

ETAT DU PASSIF (dettes) de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL) ⁵		
Créanciers (Nom, prénom et adresse /dénomination et siège)	Échu et exigible ⁶	A échoir ⁶
<i>Salariés :</i>		
<i>Établissements financiers (prêts, découverts, mobilisation de créances...) :</i>		
<i>Dettes fiscales et/ou sociales :</i>		
- Prévoyance - TVA 01/2025 - Taxe sur les salaires	2689,14€ 66 083,55€ 11 688,36€	
<i>Autres dettes (fournisseurs, crédits-bails, bailleur, divers...) :</i>		
- JD&CO	19 320 euros	
TOTAL DU PASSIF (échu et à échoir) :	19 320 euros	
TOTAL GENERAL :		99 781,05 euros

⁵ L'état du passif (dettes) doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent.

⁶ Dettes exigibles = dettes arrivées à échéance et pouvant être immédiatement réclamées par le créancier.
Dettes à échoir = dettes non encore arrivées à échéance.

ETAT DES ACTIFS de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL) ⁷	
Description	Montant
<i>Immobiliers (murs du fonds, maison, terrain... appartenant à la personne exerçant l'activité) :</i>	
<i>Éléments corporels (matériels, mobiliers d'exploitation, véhicules, stocks...) :</i>	
- Ordinateur (valeur nette comptable)	531,35 euros
- Mobilier de bureau	1 972,03 euros
<i>Éléments ou immobilisations incorporels (fonds de commerce, droit au bail, brevets, marques...) :</i>	
<i>Dû par les clients (estimation globale du compte client, net de mobilisation) (Détail à donner dans annexe 2) :</i>	
<i>Titres et participations dans d'autres personnes morales :</i>	
<i>Crédits de TVA, crédit d'impôts sur les sociétés (carry-back), dégrèvements divers... :</i>	
TOTAL GENERAL :	2 503,38 euros

En cas d'accord sur l'ouverture d'un rétablissement professionnel, préciser en page 7 les modalités d'évaluation des biens.

⁷ L'état des actifs doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent.

Situation de trésorerie datant de moins d'un mois			
Banques	Disponible	Découvert	
	(seulement si solde positif)	Autorisé	Utilisé
LCL	82 281,71€		
Caisse :		Solde :	

SALARIÉS	
Nom et prénom	Adresse
<i>Présents dans l'entreprise, ou en congé (maternité, parental, maladie) - ou compléter l'annexe 1</i>	
<i>Dont contrats rompus ou démissions :</i>	
<i>Instances en cours au conseil des prud'hommes :</i>	
<i>En cas d'instances aux prud'hommes en cours, nom de l'avocat de l'employeur :</i>	
Existe-t-il un comité social et économique : ☐ oui ☒ non	
<i>Si déjà désignés : prénom, nom et adresse des représentants de la délégation du personnel du comité social et économique habilités à être entendus par le tribunal et à exercer les voies de recours conformément à l'article L. 661-10 du code de commerce (dans ce cas, annexer une copie du PV d'élection) :</i>	
L'entreprise est-elle en mesure de faire face au paiement des prochains salaires ? ☐ oui ☐ non	

Cas particuliers

Personnes responsables solidairement des dettes sociales (associés de SNC, associés commandités)	
Nom et prénom / dénomination	Domicile / Siège

L'entreprise exerce-t-elle une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ? ☐ oui ☒ non (Si oui, désignation de l'ordre professionnel ou de l'autorité)

L'entreprise exploite-t-elle une ou des installations classées au sens du titre Ier du livre V du code de l'environnement ? ☐ oui ☒ non (Si oui, fournir la copie de l'autorisation ou la déclaration)

L'entreprise exploite-t-elle un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, un établissement de paiement ou est une entreprise d'investissement (R. 613-14 s. du code monétaire et financier) ? ☐ oui ☒ non

Affiliations

N° URSSAF : **727000000656753191**

N° affiliation Pôle emploi :

Convention collective applicable : **Formation**

N°TVA intracommunautaire : **FR26914584131**

Personnes s'étant portées caution de l'entrepreneur individuel ou de la société (dirigeants, associés, conjoint...)

Nom des cautions	Bénéficiaire (banque)	Montant de la caution

Documents joints à la demande (article R. 631-1 et le cas échéant R. 641-1 du code de commerce)	Oui	Non
Facultatif : extrait récent d'immatriculation au RCS (Kbis) ou au Répertoire des Métiers	☒	☐
État actif et passif des sûretés et engagements hors bilan de moins de 7 jours (état complet disponible au greffe, service privilèges et nantissements ou sur www.infogreffe.fr)	☒	☐
Comptes annuels du dernier exercice	☒	☐
Situation de trésorerie de moins d'un mois (relevé bancaire de tous les comptes de l'entreprise et les comptes personnels des entrepreneurs individuels)	☒	☐
Copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise ou du représentant légal (en cours de validité)	☒	☐
Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, indiquer les motifs qui empêchent cette production :		

Je soussigné(e) *(identification du déclarant en page 1)* **demande concernant l'entreprise mentionnée en page 1, l'ouverture d'une procédure de :**

☐ Redressement judiciaire

☒ Liquidation judiciaire

Et selon le cas :

☒ J'atteste sur l'honneur que concernant l'entreprise ou le patrimoine en difficulté, il n'a jamais été désigné un mandataire ad hoc ou ouvert une procédure de conciliation, dans les 18 mois précédant la présente demande

☐ Je déclare que dans les 18 mois précédant la présente demande :

☐ Un mandataire ad hoc a été désigné :

- Date de la désignation :
- Juridiction ayant procédé à la désignation :
- Identité du mandataire ad hoc :

☐ Une procédure de conciliation a été ouverte :

- Date de l'ouverture :
- Juridiction ayant procédé à l'ouverture de la conciliation :
- Identité du conciliateur :

Si demande de redressement, avez-vous le cas échéant à proposer la désignation d'un administrateur judiciaire ?

☐ oui ☐ non

Si oui : identité et adresse de l'administrateur judiciaire proposé :

A renseigner uniquement si accord sur l'ouverture d'un rétablissement professionnel :

☐ Je suis d'accord sur l'ouverture d'une procédure de rétablissement professionnel et j'atteste satisfaire aux conditions prévues aux articles L. 645-1, L. 645-2 & R. 645-1 du code de commerce, à savoir :

☐ J'exerce une activité commerciale ou artisanale, à titre individuel ou je l'ai cessée depuis moins d'un an ;

☐ Je suis en état de cessation des paiements et dans l'impossibilité manifeste de bénéficier d'un redressement ;

☐ Je n'ai pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, au titre de l'un quelconque de mes patrimoines, d'une procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif ou d'une décision de clôture d'une procédure de rétablissement professionnel ;

☐ Je déclare que la valeur de réalisation des actifs visés en page 4 est inférieure à 15 000 € *(les biens que la loi déclare insaisissables de droit (ex : résidence principale) n'ont pas à être pris en considération pour déterminer la valeur de l'actif)*

Précisez les modalités d'évaluation de ces actifs :

☐ Je n'ai employé aucun salarié au cours des six derniers mois et je ne suis impliqué dans aucune instance prud'homale en cours ;

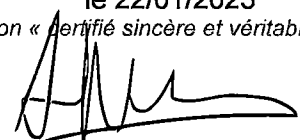
☐ Je n'ai pas la qualité d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) concernant mon activité professionnelle en difficulté ;

Fait à Eysines

le 22/01/2025

(Signature précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)

Certifié sincère et véritable



Annexe 1 - Liste des salariés

Annexe 2 – Renseignements divers

Noms et coordonnées des partenaires de l'entreprise

Avocat(s) : **ULYSSE BDA**

208 Quai de Paludate – 33800 Bordeaux

Notaire :

Expert-comptable : **DT EXPERT**

10 avenue des Alouettes – 33320 Eysines

Commissaire aux comptes :

Banques :

Nom de la banque	Adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	Numéro de compte
CREDIT LYONNAIS	Bordeaux Cauderan 88 Avenue du Général Leclerc 33200 Bordeaux	Corentin ANGUILLE	0000071999Z

Assurances :

Compagnie	Nom et adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	N° et objet du contrat
AXA	DL-ABC 38 rue Barreyre – 3330 Bordeaux	Margaux Dos Santos Oliveira	Contrat n°11004182804 Objet : Responsabilité civile entreprise

Cotisations sociales du chef d'entreprise

Au regard de son statut social, le dirigeant est : ☐ majoritaire
☐ minoritaire

Nom de la caisse	Adresse	Montant des cotisations	Périodicité

Créances sur clients

Nom prénom/Dénomination	Adresse	Montant des créances	Echéance

Pour les sociétés, répartition du capital

Nom et prénom / Dénomination des associés ou actionnaires	Nb de titres ou %



REGLEMENT INTERIEUR INCUBATEUR ENTREPRENDRE

LES SOUSSIGNES :

INCUBATEUR ENTREPRENDRE, groupement d'intérêt économique, sis 10 Avenue des Alouettes 33320 EYSINES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 914 584 131, représentée par Madame Alice PINEY, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

ci-après désigné « **le GIE** »,

ET

ELAB CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, 16 Avenue des Fauvettes 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 844 921 510, représentée par Madame Alice PINEY, en qualité de Président, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

ET

NEOSIS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, 6 Avenue Pasteur 24100 BERGERAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERGERAC sous le numéro 903 991 222, représentée par Monsieur G rald FAURE, ayant tout pouvoir   l'effet des pr sentes,

ci-apr s d sign s « **les membres** »,

ARTICLE 1 – OBJET

Le pr sent r glement int rieur d finit les r gles de fonctionnement du Groupement d'Int r t Economique (GIE). Ces dispositions s'imposent aux membres du GIE.

Le fait d' tre membre du GIE comporte l'acceptation sans exception ni r serve du contrat constitutif du GIE et du pr sent r glement.

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT

Le GIE a pour vocation de faciliter et de d velopper l'activit   conomique de ses membres et d'am liorer ou d'accro tre les r sultats de celle-ci.

Il a la charge de tous les services communs n cessaires aux activit s de ses membres.

Il est comp tent pour tout ce qui est relatif   l'organisation, la coordination et l'ex cution technique des d cisions des membres du GIE.



Conformément à l'article 20 du contrat constitutif, l'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations annuelles.

Pour recevoir ces cotisations, il doit être procédé à l'ouverture d'un compte bancaire spécifique réservé à l'encaissement, compte ouvert au nom de tous les membres du GIE pour lesquels le Groupement prélève les cotisations.

Le GIE réserve à ses membres, à même date de valeur et suivant une exacte répartition, les cotisations qu'il a encaissées en leur nom et pour leur compte.

ARTICLE 3 – FINANCEMENT

Le financement des opérations du groupement est assuré par :

- des cotisations et des commissions dont le montant ou le taux, les modalités de répartition et de perception,
- des apports en compte courant effectués par tous les membres selon la décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique, dans la limite d'un montant maximum annuel fixé à l'unanimité des membres.

L'appel de ces versements sera fait par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chaque membre un mois au moins avant la date fixée pour la mise à disposition des fonds.

La division entre les membres du montant total appelé se fera :

- ↳ au cours de la première année d'après la clef de répartition suivante :
 - la société ELAB CONSULTING : 50 %,
 - la société NEOSIS : 50 %.
- ↳ au cours des années suivantes, au prorata du chiffre d'affaires effectué par chacun des membres au cours de l'année précédente par l'intermédiaire du groupement.
- ↳ a défaut de mise à disposition des fonds dans les délais impartis, le membre défaillant sera redevable au groupement d'un intérêt de retard calculé au taux de 1 % l'an, à compter de la date d'exigibilité des sommes considérées.

De plus, au cas où la défaillance préjudicierait au groupement ou mettrait en jeu sa responsabilité, le membre défaillant serait personnellement tenu de ses conséquences.

Enfin, toute défaillance pourra entraîner la mise en œuvre d'une procédure d'exclusion.

ARTICLE 4 – ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres du groupement, à jour de leurs cotisations, sauf les exceptions prévues au sein du contrat constitutifs.



En application de l'article 18 du contrat constitutif, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique quand il juge utile et quand ledit contrat lui en fait l'obligation.

Ceux-ci sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au moins QUINZE (15) jours avant la date de l'Assemblée.

ARTICLE 5 – ADMINISTRATION DU GROUPEMENT

5.1. Administrateur Unique

En application de l'article 14 du contrat constitutif, l'Administrateur Unique est choisi par les membres du Groupement ou en dehors d'eux et est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Administrateur Unique est rééligible et est nommé pour une durée illimitée.

5.2. Contrôleur de Gestion

En application de l'article 15 du contrat constitutif, le (ou les) contrôleur de gestion est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et sélectionné parmi ses membres ou en dehors d'eux.

Le Contrôleur de gestion est rééligible et est nommé pour une durée illimitée.

5.3. Contrôleur des comptes

En application de l'article 16 du contrat constitutif, le (ou les) contrôleur des comptes est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des membres.

Le Contrôleur des comptes est rééligible et est nommé pour une durée de SIX (6) ans.

ARTICLE 6 – SORTIE D'UN ORGANE MEMBRE

6.1. Retrait d'un membre

Conformément à l'article 12 du contrat constitutif, chaque membre peut se retirer, à tout moment, sous réserve qu'il ait satisfait à toutes ses obligations envers le groupe et qu'il ait fait connaître sa décision au Président du Conseil d'Administration ou à l'administrateur unique, TROIS (3) mois au moins avant la date souhaitée pour le retrait, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

6.2. Exclusion d'un membre

- Motifs d'exclusion et modalités d'exclusion

Le GIE ne peut fonctionner que dans le respect de certaines règles librement acceptées par ses membres lors de leur adhésion même au GIE.



Conformément à l'article 13 du contrat constitutif, tout membre, personne physique ou morale, cesse de plein droit de faire partie du groupement, dans les cas suivants :

- ↳ décès,
- ↳ déclaré en redressement ou liquidation judiciaire,
- ↳ frappé d'incapacité,
- ↳ de faillite personnelle,
- ↳ d'interdiction de diriger, gérer ou administrer ou contrôler une entreprise commerciale quelle qu'en soit la forme.

Outre les motifs d'exclusion éventuelle déterminés au sein de l'article 13 du contrat constitutif, les modalités d'exclusion fonctionnent en ce que l'Assemblée Générale se prononce sur l'exclusion, pour le membre désigné par cette dernière soit après convoqué par le Président du Conseil d'Administration ou l'administrateur unique UN (1) mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 7 – REMUNERATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des articles 14, 15 et 16 du contrat constitutif, l'Assemblée Générale fixe le montant de la rémunération du/des contrôleur(s) de gestion, du/des contrôleurs des comptes et de l'administrateur unique.

Fait EYSINES,
Le 15 juin 2022,

**Le groupement d'intérêt économique
INCUBATEUR ENTREPRENDRE**
Représentée par Mme Alice PINEY

La société ELAB CONSULTING
Représentée par Mme Alice PINEY

La société NEOSIS
Représentée par M. Gérald FAURE



REGLEMENT INTERIEUR INCUBATEUR ENTREPRENDRE

REGLEMENT INTERIEUR

GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

Groupement d'intérêt économique constitué sans capital

Siège social : 10 avenue des Alouettes, 33320 EYSINES

914 584 131 RCS BORDEAUX

ARTICLE 1 OBJET

Destiné à compléter et préciser le contrat constitutif du GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE ((ci-après le « **GIE** »), les membres ont établi le présent règlement intérieur (ci-après le « **Règlement** » fixant notamment :

- Les règles de fonctionnement,
- Les cotisations et commissions applicables,
- L'imposition de la quote-part de résultat des membres du GIE résidants à l'étranger,
- Les règles de solidarité aux dettes.

ARTICLE 2 FONCTIONNEMENT

Le GIE a été constitué par deux membres fondateurs : La société ELAB CONSULTING (844 921 510 RCS BORDEAUX) et la société NEOSIS (903 991 222 RCS BERGERAC).

La société ELAB CONSULTING qui offre aux futurs entrepreneurs des programmes d'accompagnement, permet que le GIE bénéficie du corpus de la formation.

D'autres membres du GIE peuvent de leur côté contribuer au GIE en y apportant (i) des modules de formation complémentaires sous forme de vidéos notamment, (ii) des moyens commerciaux, (iv) une mise à disposition de personnel ou encore (v) de la visibilité.

Via contrat de vente ou contrat de sous-traitance, le GIE met alors la formation proposée à disposition de la société ALFA formations & conseils, organisme de formation (907 827 224 RCS bordeaux) qui dispose d'un numéro de déclaration d'activité et d'une certification *qualiopi*, et qui la mettra sur le marché à destination des clients finaux.

Cette mise à disposition par le GIE fera l'objet d'un règlement par la société ALFA formations & conseils lorsque la Caisse des dépôts et consignations qui met en relation les clients finaux achetant la formation avec la société ALFA formations & conseils, aura elle-même procédé au paiement à la société ALFA formations & conseils.

Dès l'encaissement de la vente par le GIE, ce dernier reversera à ses membres une partie du chiffre d'affaires généré par la société ALFA formations & conseils en fonction du concours de chaque membre tel que prévu au sein du contrat constitutif. Un acompte sur dividendes pourra être également distribué chaque mois aux membres.

ARTICLE 3 COTISATIONS ET COMMISSIONS

Conformément aux dispositions de l'article 7 du contrat constitutif du GIE, le financement des opérations du GIE est assuré notamment par des cotisations et commissions.

Les membres conviennent que les modalités de répartition et de perception ainsi que le montant et les taux desdites cotisations et commissions sont les suivants :

Le financement des opérations du groupement est assuré par :

- a) des cotisations et des commissions dont le montant ou le taux, les modalités de répartition et de perception sont fixées par le règlement intérieur ;
- b) des apports en compte courant effectués par tous les membres selon la décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique, dans la limite d'un montant maximum annuel fixé à l'unanimité des membres.

L'appel de ces versements sera fait par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chaque membre un mois au moins avant la date fixée pour la mise à disposition des fonds.

La division entre les membres du montant total appelé se fera entre :

- ↳ La société **ELAB CONSULTING**, 50 %,
- ↳ La société **NEOSIS**, 50 %.

Par ailleurs, les membres rappellent que conformément au contrat constitutif tout nouveau membre devait acquitter la cotisation en vigueur au moment de son admission au prorata du nombre de mois pleins qui séparent la date de l'assemblée d'admission de la fin de l'exercice.

Ladite cotisation est gratuite.

A moins que le nouveau membre ne tienne ses droits d'une cession de parts effectuée à son profit, il doit faire au groupement les apports convenus.

ARTICLE 4 IMPOSITION DE LA QUOTE-PART DE RESULTAT DES MEMBRES DU GIE RESIDANTS A L'ETRANGER

Conformément à l'article 239 quater du CGI, chacun des membres du GIE est personnellement passible, selon sa situation, de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour la part des bénéfices correspondant à ses droits dans le GIE.

En se référant (i) aux règles de territorialité propres à l'IS et à l'IR, à savoir :

- En matière d'IS : une imposition des entreprises exploitées en France (article 209, I alinéa 1 du CGI)
- En matière d'IR : une imposition restreinte aux revenus de source française pour les non-résidents (article 4 A alinéa 2 du CGI)

Et (ii) à la jurisprudence applicable (CE, 4 avril 1997, n° 144211) qui dispose que les membres non-résidents d'un GIE sont, au même titre que les membres résidents en France, astreints au paiement de l'impôt français correspondant à la quote-part qu'ils perçoivent des résultats du GIE,
Et considérant que le GIE :

- Est établi en France,
- Est considéré fiscalement comme un exploitant distinct de ses membres,
- Est un sujet de droit fiscal, et

- Perçoit la totalité ou la quasi-totalité de ses revenus d'activités exercées en France,

Les membres non-résidents en France du GIE, qu'ils soient assujettis à l'IS ou à l'IR en France, seront redevables de l'impôt français au titre de la quote-part des revenus leur revenant.

Les membres non-résidents en France du GIE devront également vérifier, chacun en ce qui le concerne, si une convention fiscale leur ait le cas échéant applicable en fonction de leur pays de résidence et de leur statut.

ARTICLE 5 SOLIDARITE AUX DETTES

Tout nouveau membre du GIE est responsable seulement des dettes du GIE qui naîtront postérieurement à son entrée dans la proportion du nombre respectif de leurs parts, il est par conséquent exonéré des dettes qui peuvent exister à la date de son adhésion.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les dispositions du Règlement s'imposent aux membres actuels et administrateur du GIE ainsi qu'à tout nouveau membre et tout nouvel administrateur qui devra préalablement y avoir expressément adhéré en le notifiant par écrit aux administrateurs du GIE.

Chaque membre s'engage à coopérer avec les autres membres et avec le GIE en vue d'assurer le meilleur développement des activités du GIE.

Chacun des membres s'engage notamment à communiquer toutes les informations dont il pourrait avoir connaissance et qui seraient de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les actions du GIE.

ARTICLE 7 ENTREE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS ULTERIEURES

Le règlement entre en vigueur le 15 juin 2022.

Toute modification ultérieure ou tout retrait de clause du Règlement ne sera possible que par décision de l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions du contrat constitutif.

Fait EYSINES,
Le 15 juin 2022,

**Le groupement d'intérêt économique
INCUBATEUR ENTREPRENDRE**
Représentée par Mme Alice PINEY



La société ELAB CONSULTING
Représentée par Mme Alice PINEY



La société NEOSIS
Représentée par M. Gérard FAURE



GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

10 Avenue DES ALOUETTES

33320 EYSINES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Signé électroniquement le 09/05/2023 par
David Taristas

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 1 764 216 euros

Chiffre d'affaires : 300 euros

Résultat net comptable : -1 733 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MERIGNAC

Le 08/05/2023

Signature

Bilan Actif

		31/12/2022			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	300		300	
	Autres créances	341 440		341 440	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 422 476		1 422 476	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	1 764 216		1 764 216	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 764 216		1 764 216	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	(1 733)	
	Total des capitaux propres	(1 733)	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 000	
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 763 949	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 765 949	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 764 216	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 732,97)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 765 949	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	
		France	Exportation	12 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	300		300	
	Montant net du chiffre d'affaires	300		300	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			300	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 033	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			2 033	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 733)	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 733)	
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 733)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		300	
TOTAL DES CHARGES		2 033	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 733)	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012022	Régime "simplifié d'imposition" ☐ ou "réel normal" ☒	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122022	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐	(entreprises de transport maritime)
Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:	
A IDENTIFICATION		B DIVERS	
Identification du destinataire		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES			
Insp./IFU		N° dossier	
		N° Siret	
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :		Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case) ☐	
le téléphone :			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)			
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		Col. 1	Col. 2
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			1 733
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①		b	
revenus nets exonérés (a - b)		c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d	
		Total c + d	1 733
3 Total			1 733
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②			1 733
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		g	
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)		e	
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies		f	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies			
5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers		à court terme et à long terme ③	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④		à long terme imposables ⑤	
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)	
6 Exonérations et Abattements			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies ☐	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐		Jeunes entreprises innovantes (JEL) art. 44 sexies A ☐	
Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	
Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 %		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐	
sur le bénéfice professionnel			
7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑥			
a - Bénéfice		b - Déficit	
Dont les plus-values Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)		Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8 %	
Dont les moins-values Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)			
Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)			
8 Régime des sociétés de personnes ⑦			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9 Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé			
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
ECF ☐ Désignation du prestataire			
CGA/OMGA ☐ Viseur ou certificateur conventionné			
Nom, adresse, téléphone :			
- Professionnel de l'expertise comptable : D'EXPERTISE COMPTABLE 16 Avenue des fauvettes 33700 MERIGNAC 0663764486			
- Conseil :			
- CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément			
A EYSINES le 08052023 Signature et qualité du déclarant PINEY PRESIDENTE			

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2023)

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122022

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2023)

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31122022

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❷

❷ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 10 Avenue DES ALOUETTES		Durée de l'exercice précédent * 33320 EYSINES					
Numéro SIRET * 9 1 4 5 8 4 1 3 1 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122022					
		N-1					
		Brut ₁					
		Amortissements, provisions ₂					
		Net ₃					
		Net ₄					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TO TAL (II)		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	300	BY	300	
		Autres créances (3)	BZ	341 440	CA	341 440	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	1 422 476	CG	1 422 476		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TO TAL (III)	CJ	1 764 216	CK	1 764 216		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1 764 216	IA	1 764 216		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 733)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TO TAL (I)	DL	(1 733)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TO TAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TO TAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 763 949
Compte régul.	EB		
	TO TAL (IV)	EC	1 765 949
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 764 216
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 765 949
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	300	FH		FI	300		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	300	FK		FL	300		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	300	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 033		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX			
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 033	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(1 733)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 733)		

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	300
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 033
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 733)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	300		300				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	341 440		341 440				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	341 740	VU	341 740	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		2 000		2 000					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		1 763 949		1 763 949					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		1 765 949	VZ	1 765 949					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	2 000		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB			
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE			
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG			
	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB			
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX			
	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						18			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN			
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I		WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								1 733		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)						XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6			
							WZ			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						XA			
	Majoration d'amortissement *						ZX			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	ZY	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	XD	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB	XF	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		1 733	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I				ØF			TOTAL II	ZH			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT					
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ					
		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU					
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	88				
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV					
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	1 945				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 033					
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0						
					prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) ZR 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Venution par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	300	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	300	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 033	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 033	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(1 733)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 91458413100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

ADRESSE (voie) 10 Avenue DES ALOUETTES

CODE POSTAL 33320

VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ 1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 91458413100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

ADRESSE (voie) 10 Avenue DES ALOUETTES

CODE POSTAL 33320

VILLE

EYSINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

----- **BIC - Détails en Centimes et N° de compte**

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois			Variations	%
			mois			
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	1 764 216,03	100,00			1 764 216,03	
Créances clients et comptes rattachés	300,00	0,02			300,00	
041D Collectif clients débiteurs	300,00	0,02			300,00	
Autres créances	341 440,19	19,35			341 440,19	
46740000 NEOSIS	341 440,19	19,35			341 440,19	
Disponibilités	1 422 475,84	80,63			1 422 475,84	
51200000 QONTO	1 422 475,84	80,63			1 422 475,84	
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 764 216,03	100,00			1 764 216,03	

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois		mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(1 732,97)	-0,10			(1 732,97)	
Résultat de l'exercice	(1 732,97)	-0,10			(1 732,97)	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	1 765 949,00	100,10			1 765 949,00	
Emprunts et dettes financières divers	2 000,00	0,11			2 000,00	
45510000 Elab consulting	2 000,00	0,11			2 000,00	
Autres dettes	1 763 949,00	99,98			1 763 949,00	
46710000 ALPHA FORMATION	965 865,00	54,75			965 865,00	
46720000 IT A FORMATION	601 977,00	34,12			601 977,00	
46730000 THITA FORMATION	196 107,00	11,12			196 107,00	
TOTAL DU BILAN PASSIF	1 764 216,03	100,00			1 764 216,03	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	300,00	100,00		300,00	
Ventes de marchandises					
Production vendue Biens					
Production vendue Services + Travaux	300,00	100,00		300,00	
Production vendue Services FRANCE	300,00	100,00		300,00	
70600000 Prestation de service	300,00	100,00		300,00	
Montant net du chiffre d'affaires	300,00	100,00		300,00	
Total des charges d'exploitation	2 032,97	677,66		2 032,97	
Autres achats et charges externes	2 032,97	677,66		2 032,97	
61600000 Primes d'assurance	1 406,73	468,91		1 406,73	
62270000 Frais actes	88,28	29,43		88,28	
62700000 FRAIS QONTO	537,96	179,32		537,96	
Résultat d'exploitation	(1 732,97)	-577,6		(1 732,97)	
Total des produits financiers					
Total des charges financières					
Résultat financier					
Résultat courant avant impôts	(1 732,97)	-577,6		(1 732,97)	
Total des produits exceptionnels					
Total des charges exceptionnelles					
Résultat exceptionnel					
Résultat de l'exercice	(1 732,97)	-577,6		(1 732,97)	

GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

10 Avenue DES ALOUETTES

33320 EYSINES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Signé électroniquement le 30/07/2024 par
David Taristas

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 7 870 539 euros

Chiffre d'affaires : 5 782 003 euros

Résultat net comptable : 5 304 441 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MERIGNAC

Le 18/07/2024

Signature

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 384 323		2 384 323	300
	Autres créances	5 449 988		5 449 988	341 440
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	36 228		36 228	1 422 476
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	7 870 539		7 870 539	1 764 216
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 870 539		7 870 539	1 764 216

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 733)	
	Résultat de l'exercice	5 304 441	(1 733)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		5 302 708	(1 733)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(2 994)	2 000
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	20 274 215 446	
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 335 106	1 763 949
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 567 831	1 765 949
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 870 539	1 764 216
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		5 304 440,73	(1 732,97)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 570 825	1 765 949
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 782 003		5 782 003	300
	Montant net du chiffre d'affaires	5 782 003		5 782 003	300
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				5 782 003	300
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			308 174	2 033
	Impôts, taxes et versements assimilés			19 210	
	Salaires et traitements			117 157	
	Charges sociales du personnel			33 020	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				477 562	2 033
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 304 441	(1 733)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 304 441	(1 733)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 304 441	(1 733)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		5 782 003	300
TOTAL DES CHARGES		477 562	2 033
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 304 441	(1 733)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01012023	Régime "simplifié d'imposition" ☐ ou "réel normal" ☒	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122023	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐	(entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 10 Avenue DES ALOUETTES	
33320 EYSINES	
Téléphone :	
SIRET 91458413100017	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	
B DIVERS	

	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
	Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	5 304 441	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
3. Total	5 304 441	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	5 304 441	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ③		
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)		
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f	
5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers		
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④		
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ⑤		
dont plus-value à court terme exonérée ⑥		
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art 44 quindecies ☐ Zone franche d'activités art.44 quaterdecies ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐ Autres dispositifs ⑧ ☐		
ZFU - territoires ent. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐		
Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values imposables à 12,80% ☐ sur le bénéfice professionnel ☐ Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐		
7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑨	a - Bénéfice	b - Déficit
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).		
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecimes)		Moins-values à court terme (art 39 duodecimes)
- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8% ☐		
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⑩		
8. Régime des sociétés de personnes ⑪		
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.		
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés		
9. Comptabilité informatisée		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé		

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
DT EXPERTISE COMPTABLE 16 Avenue des Fauvettes 33700 MERIGNAC Tél : 0663764486	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : Lieu : EYSINES
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	Signature : PINEY
prestataire :	

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
FIT-MASS FORMATIONS 45 QUAI DOCTEUR GAILLETON 69002 LYON		912845534 FRANCE		168 314		
ALREF FORMATION BUREAU 562 59 RUE DE PONT 75008 PARIS		899033542 FRANCE				
ECOLE DES PIERRES 188 CHEMIN DE BERGOIN 40600 BISCARROSSE		910443266 FRANCE				
HOMAT PERFORMANCES 334 RUE NICOLAS PARENT 73000 CHAMBERY		840936942 FRANCE		12 126		
GLI FORMATION 1 B AVENUE DE LA MARNE 56000 VANNES		913787974 FRANCE		30 750		
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
F COLLECTIVE 24 RUE LAMARTINE 38320 EYBENS		890452071 FRANCE	30 008		
ESQ. AGENCY 45 QUAI DOCTEUR GAILLETON 69002 LYON		921853297 FRANCE	11 527		
ARTHAUD FORMATIONS 14 AVENUE DE GUY MAUPASSANT 06600 ANTIBES		878256148 FRANCE			
ELAB CONSULTING 16 AVENUE DES FAUVETTES 33700 MERIGNAC		844921510 FRANCE			
YONI MDB 17 CHEMIN CASSE FROIDE 69380 LOZANNE		852686229 FRANCE			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
LACHARME CAPITAL 47 BOULEVARD DE COURCELLES 75008 PARIS		902173392 FRANCE			
NADE MARKETING 229 Rue SOLFERINO 59000 LILLE		889903977 FRANCE	18 713		
ITA FORMATIONS ET CONSEILS 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES		913320438 FRANCE			
THITA FORMATIONS & CONSEILS 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES		913273728 FRANCE			
ALFA FORMATIONS & CONSEILS 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES		907827224 FRANCE			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023				
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)						
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
APF 920985272 102 Rue DU PORT DU MOULIN 33350 FLAUJAGUES FRANCE						
IPSUM 838587996 23 COURS EDOUARD VAILLANT 33300 BORDEAUX FRANCE						
NEOSIS 903991222 6 Avenue PASTEUR 24100 BERGERAC FRANCE		4 777 523				
IFSMA 909127946 6 RUE D'ARMAILLE 75017 PARIS FRANCE						
BAMBOO MEDIA LLC 30 N Gould St Ste R 82801 SHERIDAN ETATS-UNIS D'AMER		84 625				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
BASHIR CORP LLP 000000000 Se16 6dw 32 Kinburn Street LONDRES ROYAUME-UNI		25 910				
DARK HORSE HOLDING 834563462 2 ALLEE DU GRAND LOUIS 33320 EYSINES FRANCE						
NO LIMITS ONLINE SARL 000000000 C/o Altidrone Sarl Zone In 71868 COLLOMBEY SUISSE		18 599				
JH DIGITAL LLC 37 584 8 THE GREEN ST A 19901 DOVER ETATS-UNIS D'AMER						
BRILLE DE SENS 921727582 22 RUE DE LA BRUYERE 72700 SPAY FRANCE		3 844				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
DATABIX - BIX ACADEMY 49 ALL DE CASTIGLIONE 76360 BARENTIN		848385118 FRANCE				
ERWAN ALLIN 69 ROUTE DE LA VILLE JOIE 44500 LA BAULE ESCOUBLAC		913827515 FRANCE		2 096		
DOUCEDE ADVICE 5 AVINGRES 75016 PARIS		879997674 FRANCE				
HAPPY INSIDE 582 RUE DU CHATEAU 38660 LA TERRASSE		884545492 FRANCE		2 096		
INVESTISSEMENT GAGNANT STRABON 56330 PLUVIGNER		911809507 FRANCE		5 588		
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
LES EDITIONS ALLAIN PUYRICARD 75 CHEMIN DES F 13100 AIX EN PROVENCE FRANCE		839293495 58 682			
DRAKKAR CONSEIL 102 Rue DU PORT DU MOULIN 33350 FLAUJAGUES FRANCE		981938160			
ALEXANDRE LE LABOURIER 42 BOULEVARD ALBER 1ER 35200 RENNES FRANCE		831082243 5 240			
JH DIGITAL LLC DELAWARE ETATS-UNIS D'AMER		7762436			
PRINT REVOLUTION 6 RUE DOCTEUR HORAND 69009 LYON FRANCE		887473312			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023				
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)						
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
ORAIN ANTHONY 132 RUE HENRI BARBIN 72100 LE MANS		892671165 FRANCE				
NANAKIA 5A 5 RUE LOUIS BLERIOT 63000 CLERMONT FERRAND		847548807 FRANCE				
ELITE COMMUNICATION COACHING LLC C/o Gianese-Pittman Pa 100 3070 MIAMI		000000000 ETATS-UNIS D'AMER		6 427		
BAM 17 AVENUE BREMONTIER 33600 PESSAC		824649610 FRANCE		4 790		
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122023	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception	
❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.		Exercice	
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.			
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value ❷
❷ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 10 Avenue DES ALOUETTES		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 9 1 4 5 8 4 1 3 1 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations		BB	BO			
	Autres titres immobilisés		BD	BE			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TO TAL (II)		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens		BN	BO			
	En cours de production de services		BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
	Marchandises		BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 384 323	BY	2 384 323	300
		Autres créances (3)	BZ	5 449 988	CA	5 449 988	341 440
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	36 228	CG	36 228	1 422 476	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TO TAL (III)	CJ	7 870 539	CK	7 870 539	1 764 216	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	7 870 539	1A	7 870 539	1 764 216	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-sations :		Stocks :			
				Créances :			

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 733)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 304 441	(1 733)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 302 708	(1 733)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		2 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	(2 994)	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 274	
	Dettes fiscales et sociales	DY	215 446	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 335 106	1 763 949
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 567 831	1 765 949	
	ED			
Ecarts de conversion passif * (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 870 539	1 764 216	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 570 825	1 765 949
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE							Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	5 782 003	FH		FI	5 782 003	300
		FJ	5 782 003	FK		FL	5 782 003	300
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 782 003	300
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	308 174	2 033
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19 210	
	Salaires et traitements *					FY	117 157	
	Charges sociales (10)					FZ	33 020	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS				GA	
							GB	
							GC	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)						GF	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	477 562	2 033
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	5 304 441	(1 733)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 304 441	(1 733)

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 782 003	300	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	477 562	2 033	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	5 304 441	(1 733)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						2				3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL		ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	2 384 323		2 384 323				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	40 059		40 059				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	5 400 689		5 400 689				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	9 240		9 240				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	7 834 311	VU	7 834 311	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 274		20 274						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 446		10 446						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 887		9 887						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	184 735		184 735					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 378		10 378					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 335 106		2 335 106						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 570 825	VZ	2 570 825						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	5 304 441	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	5 304 441	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)									WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WB	
Mesures d'incitation à l'abatement sur le bénéfice et exonérations	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									I6	
	Majoration d'amortissement *									WZ	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB	ZY	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					XD	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	5 304 441		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	5 304 441		XO	0	

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	14 699
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		
↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I				ØF	TOTAL II		ZH				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	105 175					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 1 842				XQ	1 842					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	188 601	88				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	12 556	1 945				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	308 174	2 033				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	19 210				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	19 210				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	272 288					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 419					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	106 712					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑤		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices antérieurs N - 6					
(montants restant à N - 7					
déduire à la clôture du N - 8					
dernier exercice) N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 782 003	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	5 782 003	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	306 332	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	7 977	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	314 309	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 467 693
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	5 467 693
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 782 003	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 91458413100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

ADRESSE (voie) 10 Avenue DES ALOUETTES

CODE POSTAL 33320

VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 38

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 036

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ELAB CONSULTING

N° SIREN (si société établie en France) 844921510 % de détention 49,82 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 16 Voie AVENUE DES FAUVEttes

Code postal 33700 Commune MERIGNAC Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination NEOSIS

N° SIREN (si société établie en France) 903991222 % de détention 49,82 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 6 Voie Avenue PASTEUR

Code postal 24100 Commune BERGERAC Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 91458413100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

ADRESSE (voie) 10 Avenue DES ALOUETTES

CODE POSTAL 33320 VILLE EYSINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

----- **BIC - Détails en Centimes et N° de compte**

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	7 870 539,01	100,00	1 764 216,03	100,00	6 106 322,98	346,12
Créances clients et comptes rattachés	2 384 322,85	30,29	300,00	0,02	2 384 022,85	N/S
041D Collectif clients débiteurs	1 200 371,65	15,25	300,00	0,02	1 200 071,65	N/S
41810000 CLIENT - FACTURE A ETABLIR	1 183 951,20	15,04			1 183 951,20	
Autres créances	5 449 987,84	69,25	341 440,19	19,35	5 108 547,65	N/S
040D Collectif fournisseurs débiteurs	9 240,00	0,12			9 240,00	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	3 418,75	0,04			3 418,75	
44566200 TVA INTRA	100,00				100,00	
44586000 T.C.A. A REGULARISER OU ATTENT	36 540,00	0,46			36 540,00	
45800000 NEOSIS	4 873 771,36	61,92			4 873 771,36	
45813000 BAMBOO MEDIA	84 624,80	1,08			84 624,80	
45814000 FIT-MASS FORMATION	168 313,50	2,14			168 313,50	
45815000 LES EDITIONS ALLAIN	58 682,40	0,75			58 682,40	
45816000 ALEXANDRE LE LABOURIER	5 239,50	0,07			5 239,50	
45817000 JH DIGITAL	37 584,30	0,48			37 584,30	
45818000 ELITE COMMUNICATION	6 427,28	0,08			6 427,28	
45819000 SASU BAM - YAKADEMIE	4 790,40	0,06			4 790,40	
45820000 ERWAN ALLIN	2 095,80	0,03			2 095,80	
45823000 HOMAT PERFORMANCE	12 126,15	0,15			12 126,15	
45825000 ESQ. AGENCY	11 526,90	0,15			11 526,90	
45826000 BASHIR CORP	25 910,40	0,33			25 910,40	
45827000 BRILLE DE SENS	3 843,70	0,05			3 843,70	
45828000 NADE MARKETING	18 712,50	0,24			18 712,50	
45829000 GLI FORMATION	30 749,60	0,39			30 749,60	
45830000 F COLLECTIVE	30 008,00	0,38			30 008,00	
45831000 INVESTISSEMENT GAGNANT	5 588,00	0,07			5 588,00	
45832000 NO LIMIT ONLINE	18 598,70	0,24			18 598,70	
45833000 HAPPY INSIDE	2 095,80	0,03			2 095,80	
46740000 AUTRES COMPTE - NEOSIS			341 440,19	19,35	(341 440,19)	-100,00
Disponibilités	36 228,32	0,46	1 422 475,84	80,63	(1 386 247,52)	-97,45
51200000 QONTO	36 228,32	0,46	1 422 475,84	80,63	(1 386 247,52)	-97,45
TOTAL DU BILAN ACTIF	7 870 539,01	100,00	1 764 216,03	100,00	6 106 322,98	346,12

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	5 302 707,76	67,37	(1 732,97)	-0,10	5 304 440,73	N/S
Report à nouveau	(1 732,97)	-0,02			(1 732,97)	
11900000 REPORT A NOUVEAU	(1 732,97)	-0,02			(1 732,97)	
Résultat de l'exercice	5 304 440,73	67,40	(1 732,97)	-0,10	5 306 173,70	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	2 567 831,25	32,63	1 765 949,00	100,10	801 882,25	45,41
Emprunts et dettes financières divers			2 000,00	0,11	(2 000,00)	-100,00
45510000 C/C - ELAB CONSULTING			2 000,00	0,11	(2 000,00)	-100,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(2 994,00)	-0,04			(2 994,00)	
41910000 CLTS-AVCES ACPTES REÇUS/CDES	(2 994,00)	-0,04			(2 994,00)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 274,00	0,26			20 274,00	
040C Collectif fournisseurs créditeurs	11 034,00	0,14			11 034,00	
40810000 FACT.NON PARV. -FRSS	9 240,00	0,12			9 240,00	
Dettes fiscales et sociales	215 445,65	2,74			215 445,65	
42820000 DETTE DE CONGE PAYE	10 445,61	0,13			10 445,61	
43100000 SECURITE SOCIALE	2 728,67	0,03			2 728,67	
43702000 ORGANISMES SOCIAUX - PREVOYANCE	2 154,82	0,03			2 154,82	
43703000 ORGANISME SOCIAUX - RETRAITE	657,86	0,01			657,86	
43800000 AUTRES CHARGES SOCIALES	92,23				92,23	
43820000 CHARGES SOCIALES DE CONGE PAYE	4 253,15	0,05			4 253,15	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	405,39	0,01			405,39	
44520000 T.V.A DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	100,00				100,00	
44551000 T.C.A. A DECAISSER	32 250,00	0,41			32 250,00	
44571000 T.V.A. COLLECTEES	77 752,92	0,99			77 752,92	
44587000 T.V.A / FAE	74 632,20	0,95			74 632,20	
44861000 TAXES SUR LES SALAIRES	9 409,28	0,12			9 409,28	
44863000 CHARGE A PAYER SUR SALAIRES	563,52	0,01			563,52	
Autres dettes	2 335 105,60	29,67	1 763 949,00	99,98	571 156,60	32,38
46710000 AUTRES COMPTE - ALPHA FORMATION	965 865,00	12,27	965 865,00	54,75		
46720000 AUTRES COMPTE - ITA FORMATIONS &	1 116 547,00	14,19	601 977,00	34,12	514 570,00	85,48
46730000 AUTRES COMPTE - THITA FORMATION	196 107,00	2,49	196 107,00	11,12		
46860000 CHARGES A PAYER	56 586,60	0,72			56 586,60	
TOTAL DU BILAN PASSIF	7 870 539,01	100,00	1 764 216,03	100,00	6 106 322,98	346,12

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	5 782 002,73	100,00	300,00	100,00	5 781 702,73	N/S
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	5 782 002,73	100,00	300,00	100,00	5 781 702,73	N/S
Production vendue Services FRANCE	5 782 002,73	100,00	300,00	100,00	5 781 702,73	N/S
70600000 PRESTATION DE SERVICE	4 047 402,11	70,00	300,00	100,00	4 047 102,11	N/S
70810000 COMMISSIONS APPOINT D'AFFAIRES	1 561 140,66	27,00			1 561 140,66	
70811000 FRAIS DE GESTION	173 459,96	3,00			173 459,96	
Montant net du chiffre d'affaires	5 782 002,73	100,00	300,00	100,00	5 781 702,73	N/S
Total des charges d'exploitation	477 562,00	8,26	2 032,97	677,66	475 529,03	N/S
Autres achats et charges externes	308 174,02	5,33	2 032,97	677,66	306 141,05	N/S
61100000 SOUS-TRAITEMENT SAV	13 090,00	0,23			13 090,00	
61100100 SOUS-TRAITEMENT (HORS FORMATION)	6 000,00	0,10			6 000,00	
61100200 SOUS-TRAITEMENT (COUTS IT)	43 573,09	0,75			43 573,09	
61100300 SOUS-TRAITEMENT (FORMATIONS)	17 077,50	0,30			17 077,50	
61100400 SOUS-TRAITEMENT (COUT MARKETING)	25 434,75	0,44			25 434,75	
61320000 LOCATIONS	500,00	0,01			500,00	
61350000 TOOLS	1 341,86	0,02			1 341,86	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	4 232,40	0,07			2 825,67	200,87
62261000 HONORAIRES AVOCATS	11 025,00	0,19	1 406,73	468,91	11 025,00	
62261200 HONORAIRES JURIDIQUES	250,00				250,00	
62261300 HONORAIRES COMPTABLES	1 000,00	0,02			1 000,00	
62261400 HONORAIRES SOCIALES	150,00				150,00	
62261500 HONORAIRES DIVERS	176 100,00	3,05			176 100,00	
62270000 FRAIS D'ACTES	76,01		88,28	29,43	(12,27)	-13,90
62300000 PUBLICITE, REFERENCEMENT	1 021,12	0,02			1 021,12	
62570000 FRAIS DE REPRESENTATION	3 943,10	0,07			3 943,10	
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	24,48				24,48	
62700000 FRAIS QONTO	3 334,71	0,06	537,96	179,32	2 796,75	519,88
Impôts, taxes et versements assimilés	19 210,20	0,33			19 210,20	
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	9 409,28	0,16			9 409,28	
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	631,18	0,01			631,18	
63330000 TAXE FORMATION CONTINUE	1 127,04	0,02			1 127,04	
63350000 VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APP	65,61				65,61	
63520000 TVA NON DEDUCTIBLE	7 977,09	0,14			7 977,09	
Salaires et traitements	117 157,45	2,03			117 157,45	
64110000 SALAIRE	102 458,69	1,77			102 458,69	
64120000 CONGES PAYES	10 445,61	0,18			10 445,61	
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 253,15	0,07			4 253,15	
Charges sociales du personnel	33 020,30	0,57			33 020,30	
64510000 URSSAF	20 232,00	0,35			20 232,00	
64520000 PREVOYANCE	1 102,98	0,02			1 102,98	
64530000 RETRAITE	7 382,05	0,13			7 382,05	
64540000 POLE EMPLOI	4 303,27	0,07			4 303,27	
Autres charges de gestion courante	0,03				0,03	
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	0,03				0,03	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	5 304 440,73	91,74	(1 732,97)	-577,6	5 306 173,70	N/S
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	5 304 440,73	91,74	(1 732,97)	-577,6	5 306 173,70	N/S
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice	5 304 440,73	91,74	(1 732,97)	-577,6	5 306 173,70	N/S

GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

10 Avenue des ALOUETTES

33320 EYSINES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 2 954 860 euros

Chiffre d'affaires : 2 837 051 euros

Résultat net comptable : 1 780 315 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MERIGNAC

Le 13/02/2025

Signature

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 899	396	2 503	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	2 899	396	2 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	608 360		608 360	2 384 323
	Autres créances	2 139 637		2 139 637	5 449 988
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	204 360		204 360	36 228
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 952 357		2 952 357	7 870 539
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 955 256	396	2 954 860	7 870 539

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 733)	(1 733)
	Résultat de l'exercice	1 780 315	5 304 441
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 778 582	5 302 708
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		(2 994)
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	386 301	20 274
	Dettes fiscales et sociales	386 380	215 446
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	403 596	2 335 106
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 176 278	2 567 831
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 954 860	7 870 539
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 780 314,80	5 304 440,73
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 176 278	2 570 825
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 837 051		2 837 051	5 782 003
	Montant net du chiffre d'affaires	2 837 051		2 837 051	5 782 003
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1 543	
	Total des produits d'exploitation (1)			2 838 595	5 782 003
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			990 980	308 174
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 230	19 210
	Salaires et traitements			29 822	117 157
	Charges sociales du personnel			15 464	33 020
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			396	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			98	
	Total des charges d'exploitation (2)			1 052 990	477 562
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 785 605	5 304 441

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 785 605	5 304 441
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 785 605	5 304 441
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 290	
	Total des charges exceptionnelles	5 290	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(5 290)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		2 838 595	5 782 003
TOTAL DES CHARGES		1 058 280	477 562
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 780 315	5 304 441
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01012024	Régime " simplifié d'imposition" ☐ ou " réel normal" ☒	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122024	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)	

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 10 Avenue des ALOUETTES	
33320 EYSINES	
Téléphone :	
SIRET 91458413100017	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS	
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	1 782 311	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
3. Total	1 782 311	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	1 782 311	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ③		

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)		
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f	

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers	à court terme et à long terme ⑤	à long terme imposables au taux de 12,80 % ④
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④	dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ⑤	dont plus-value à court terme exonérée ⑥ (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art 44 quindecies ☐	Zone franche d'activités art.44 quaterdecies ☐
ZFU - territoires ent. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Jeunes entreprises innovantes (JEI) ☐ Autres dispositifs ⑥ ☐		
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐		
Exonération ou abattement pratique sur les plus-values imposables à 12,80% ☐ sur le bénéfice professionnel ☐ Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐		

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑧	a - Bénéfice	b - Déficit
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).		
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecimes)		Moins-values à court terme (art 39 duodécies)
- Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8% ☐		
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⑨ ☐		

8. Régime des sociétés de personnes ⑩
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ☐

9. Comptabilité informatisée
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ☐

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
DT EXPERTISE COMPTABLE 16 Avenue des fauvettes 33700 MERIGNAC Tél : 0663764486			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : Lieu : EYSINES	
N° d'agrément : ☐		Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Signature : PINEY	

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)						
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
FIT-MASS FORMATIONS 45 QUAI DOCTEUR GAILLETON 69002 LYON FRANCE		912845534 133 155				
ALREF FORMATION BUREAU 562 59 RUE DE PONT 75008 PARIS FRANCE		899033542 10 487				
ECOLE DES PIERRES 188 CHEMIN DE BERGOIN 40600 BISCARROSSE FRANCE		910443266 27 614				
HOMAT PERFORMANCES 334 RUE NICOLAS PARENT 73000 CHAMBERY FRANCE		840936942 11 536				
GLI FORMATION 1 B AVENUE DE LA MARNE 56000 VANNES FRANCE		913787974				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple  montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
F COLLECTIVE 24 RUE LAMARTINE 38320 EYBENS FRANCE		890452071 28 660				
ESQ. AGENCY 45 QUAI DOCTEUR GAILLETON 69002 LYON FRANCE		921853297 4				
ARTHAUD FORMATIONS 14 AVENUE DE GUY MAUPASSANT 06600 ANTIBES FRANCE		878256148 22 722				
ELAB CONSULTING 16 AVENUE DES FAUVETTES 33700 MERIGNAC FRANCE		844921510 594 886				
YONI MDB 17 CHEMIN CASSE FROIDE 69380 LOZANNE FRANCE		852686229 134 588				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)						
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
LACHARME CAPITAL 47 BOULEVARD DE COURCELLES 75008 PARIS		902173392 FRANCE		5 244		
NADE MARKETING 229 Rue SOLFERINO 59000 LILLE		889903977 FRANCE		1 498		
ITA FORMATIONS ET CONSEILS 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES		913320438 FRANCE				
THITA FORMATIONS & CONSEILS 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES		913273728 FRANCE				
ALFA FORMATIONS & CONSEILS 10 Avenue DES ALOUETTES 33320 EYSINES		907827224 FRANCE				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple  montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI). (Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
APF 920985272 102 Rue DU PORT DU MOULIN 33350 FLAUJAGUES FRANCE						
IPSUM 838587996 23 COURS EDOUARD VAILLANT 33300 BORDEAUX FRANCE						
NEOSIS 903991222 6 Avenue PASTEUR 24100 BERGERAC FRANCE						
IFSMA 909127946 6 RUE D'ARMAILLE 75017 PARIS FRANCE		37 839				
BAMBOO MEDIA LLC 30 N Gould St Ste R 82801 SHERIDAN ETATS-UNIS D'AMER		158 635				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
BASHIR CORP LLP Se16 6dw 32 Kinburn Street LONDRES		000000000 ROYAUME-UNI		9 431		
DARK HORSE HOLDING 2 ALLEE DU GRAND LOUIS 33320 EYSINES		834563462 FRANCE				
NO LIMITS ONLINE SARL C/o Altidrone Sarl Zone In 71868 COLLOMBEY		000000000 SUISSE		5 790		
JH DIGITAL LLC 8 THE GREEN ST A 19901 DOVER		ETATS-UNIS D'AMER		7 337		
BRILLE DE SENS 22 RUE DE LA BRUYERE 72700 SPAY		921727582 FRANCE				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
DATABIX - BIX ACADEMY 49 ALL DE CASTIGLIONE 76360 BARENTIN FRANCE		848385118 13 983			
ERWAN ALLIN 69 ROUTE DE LA VILLE JOIE 44500 LA BAULE ESCOUBLAC FRANCE		913827515 1 748			
DCD HOLDING 5 AV INGRES 75016 PARIS FRANCE		879997674 12 235			
HAPPY INSIDE 582 RUE DU CHATEAU 38660 LA TERRASSE FRANCE		884545492 17 823			
INVESTISSEMENT GAGNANT STRABON 56330 PLUVIGNER FRANCE		911809507			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
LES EDITIONS ALLAIN PUYRICARD 75 CHEMIN DES F 13100 AIX EN PROVENCE FRANCE		839293495 164 904			
DRAKKAR CONSEIL 102 Rue DU PORT DU MOULIN 33350 FLAUJAGUES FRANCE		981938160			
ALEXANDRE LE LABOURIER 42 BOULEVARD ALBER 1ER 35200 RENNES FRANCE		831082243 3 496			
AM FORMATION 13 RUE DES ECOLES 78400 CHATOU FRANCE		915435222 32 502			
PRINT REVOLUTION 6 RUE DOCTEUR HORAND 69009 LYON FRANCE		887473312 15 719			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024			
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).					
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)					
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
ORAIN ANTHONY 132 RUE HENRI BARBIN 72100 LE MANS FRANCE		892671165 1 748			
NANAKIA 5A 5 RUE LOUIS BLERIOT 63000 CLERMONT FERRAND FRANCE		847548807 28 650			
ELITE COMMUNICATION COACHING LLC C/o Gianese-Pittman Pa 100 3070 MIAMI ETATS-UNIS D'AMER		000000000 15 428			
BAM 17 AVENUE BREMONTIER 33600 PESSAC FRANCE		824649610 43 698			
WEEL SOLUTIONS 71 IMPASSE DES PATURAGES 38150 CHANAS FRANCE		804785830			
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____					

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
ST FRANCE 25 BIS RUE POLIVEAU 75005 PARIS 5E		842463580 FRANCE		37 081		
RESSOURCES FEMININES 8 RUE DE LA CHESNAIE 35510 CESSON-SEVIGNE		843803248 FRANCE		47 041		
JCMEB PROD 13 RUE MARCEL BONTEMPS 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT		987523529 FRANCE		36 693		
KL AYURVEDA 35 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93230 ROMAINVILLE		927681692 FRANCE		25 154		
LES CHEMINS DE SOI-E 566 CHEMIN HAUT DE ROULAN 30000 NIMES		919609683 FRANCE		45 296		
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024				
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)						
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).						
(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
SDA FORMATION 19 RUE DE LA CAVE GROLLEAU 49400 DISTRE FRANCE		920708500 19 227				
E-NOVA CORP 9 RUE DES COLONNES 75002 PARIS FRANCE		980354773 4 294				
GRAVARRUS 18 PLACE WINSTON CHURCHILL 87000 LIMOGES FRANCE		814650958 2 796				
AMAZE FAMILY HOLDING 11 ROUTE DE CAMELOT 33141 VILLEGOUGE FRANCE		929210706 1 748				
BOUGHACHICHE SAMIR 5 RUE MAURICE RAVEL 13127 VITROLLES FRANCE		849965256 3 895				
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
HAUSHALTER TRACEY 15 RUE DU MARECHAL FOCH 57200 SARREGUEMINES FRANCE			30011992 57 SAINT-AVOLD FRANCE	15 731		
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2024)

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		et date de clôture de l'exercice : 31122024	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception	
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.		Exercice	
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.			
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 10 Avenue des ALOUETTES			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 9 1 4 5 8 4 1 3 1 0 0 0 1 7			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 31122024				
			N-1 31122023				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 899 396 2 503		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TO TAL (II)		BJ	2 899	BK	396	2 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	608 360	BY	608 360	2 384 323
		Autres créances (3)	BZ	2 139 637	CA	2 139 637	5 449 988
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	204 360	CG	204 360	36 228	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TO TAL (III)	CJ	2 952 357	CK	2 952 357	7 870 539	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	2 955 256	IA	396	2 954 860	7 870 539
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 733)	(1 733)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 780 315	5 304 441
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 778 582	5 302 708
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		(2 994)
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	386 301	20 274
	Dettes fiscales et sociales	DY	386 380	215 446
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	403 596	2 335 106
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 176 278	2 567 831	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 954 860	7 870 539
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 176 278	2 570 825
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	2 837 051	FH		FI	2 837 051	5 782 003	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 837 051	FK		FL	2 837 051	5 782 003	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 543		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 838 595	5 782 003
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	990 980	308 174
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	16 230	19 210
	Salaires et traitements *						FY	29 822	117 157
	Charges sociales (10)						FZ	15 464	33 020
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \end{array} \right.$	HS			GA	396		
					GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE	98	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 052 990	477 562
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 785 605	5 304 441	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 785 605	5 304 441	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 290
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 290
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 290)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 838 595
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 058 280
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 780 315
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A3	
	dont cotisations Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	5 290		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						2		3		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	2 899	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP	2 899	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ	2 899	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 899	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 899	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 899	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRENéant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	396	QN		QO	396					
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU		QV	396	QW		QX	396					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP	396	ØQ		ØR	396					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW													
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	608 360		608 360						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	32		32						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	264 148		264 148						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	1 780 315		1 780 315						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	95 141		95 141						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	2 747 997	VU	2 747 997	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	386 301		386 301						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	10 649		10 649						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	362 309		362 309						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 422		13 422						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	403 596		403 596						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 176 278	VZ	1 176 278						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024				
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 780 315				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW 1 996					
	Amendes et pénalités			WJ		1 996			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW						
											Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3					
TOTAL I										WR 1 782 311						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											WW				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											XB				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *											I6				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)			OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)			XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)			YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)			YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)			YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL		Dt déd. exc (art 39 decies D)			YD		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		1 782 311		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		1 782 311		0		

Désignation de l'entreprise GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE										Néant ☐ *		
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
TOTAL I			ØF		TOTAL II		ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
					Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	887 247	105 175					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 12 344				XQ	12 344	1 842					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	78 791	188 601					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	12 599	12 556					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	990 980	308 174					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	16 230	19 210					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	16 230	19 210					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	465 843	272 288					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	191 988	3 419					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	44 214						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0						ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

{ B }
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :		GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE			Néant ☐
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
N - 9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑤		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 837 051
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 837 051
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 543
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 543
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	791 161
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	187 475
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	13 120
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	98
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	991 854
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 846 740
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 846 740
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 837 051
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 91458413100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

ADRESSE (voie) 10 Avenue des ALOUETTES

CODE POSTAL 33320

VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ELAB CONSULTING

N° SIREN (si société établie en France) 844921510

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie AVENUE DES FAUVETTES

Code postal 33700

Commune MERIGNAC

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination NEOSIS

N° SIREN (si société établie en France) 903991222

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Avenue PASTEUR

Code postal 24100

Commune BERGERAC

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

91458413100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE GIE INCUBATEUR ENTREPRENDRE

ADRESSE (voie) 10 Avenue des ALOUETTES

CODE POSTAL 33320

VILLE

EYSINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

----- BIC - Détails en Centimes et N° de compte

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	2 503,38	0,08			2 503,38	
Autres immobilisations corporelles	2 503,38	0,08			2 503,38	
21830000 MAT. BUREAU ET INFORM.	749,17	0,03			749,17	
21840000 MOBILIER	2 150,00	0,07			2 150,00	
28183000 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	(217,82)	-0,01			(217,82)	
28184000 AMORT. MOBILIER	(177,97)	-0,01			(177,97)	
TOTAL III - Actif Circulant NET	2 952 356,62	99,92	7 870 539,01	100,00	(4 918 182,39)	-62,49
Créances clients et comptes rattachés	608 360,37	20,59	2 384 322,85	30,29	(1 775 962,48)	-74,48
041D Collectif clients débiteurs	608 360,37	20,59	1 200 371,65	15,25	(592 011,28)	-49,32
41810000 CLIENT - FACTURE A ETABLIR			1 183 951,20	15,04	(1 183 951,20)	-100,00
Autres créances	2 139 636,57	72,41	5 449 987,84	69,25	(3 310 351,27)	-60,74
040D Collectif fournisseurs débiteurs			9 240,00	0,12	(9 240,00)	-100,00
40980000 AVOIRS NON PARVENUS	95 141,40	3,22			95 141,40	
43870000 COMPTE N°43870000	31,93				31,93	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	42 338,60	1,43	3 418,75	0,04	38 919,85	N/S
44566200 TVA INTRA	11 377,04	0,39	100,00		11 277,04	N/S
44566210 TVA EXTRACOMM	156 623,68	5,30			156 623,68	
44586000 T.C.A. A REGULARISER OU ATTENT	7 000,00	0,24	36 540,00	0,46	(29 540,00)	-80,84
44587000 TVA / FAE	46 809,12	1,58			46 809,12	
45800000 NEOSIS			4 873 771,36	61,92	(4 873 771,36)	-100,00
45810000 ELAB CONSULTING	594 885,84	20,13			594 885,84	
45812000 AMELINE AYM	32 501,70	1,10			32 501,70	
45813000 BAMBOO MEDIA	158 635,40	5,37	84 624,80	1,08	74 010,60	87,46
45814000 FIT-MASS FORMATION	133 154,70	4,51	168 313,50	2,14	(35 158,80)	-20,89
45815000 LES EDITIONS ALLAIN	164 903,60	5,58	58 682,40	0,75	106 221,20	181,01
45816000 ALEXANDRE LE LABOURIER	3 495,80	0,12	5 239,50	0,07	(1 743,70)	-33,28
45817000 JH DIGITAL	7 337,40	0,25	37 584,30	0,48	(30 246,90)	-80,48
45818000 ELITE COMMUNICATION	15 428,10	0,52	6 427,28	0,08	9 000,82	140,04
45819000 SASU BAM - YAKADEMIE	43 697,50	1,48	4 790,40	0,06	38 907,10	812,19
45820000 ERWAN ALLIN	1 747,90	0,06	2 095,80	0,03	(347,90)	-16,60
45821000 DATABIX ACADEMIE	13 983,20	0,47			13 983,20	
45822000 IFSMA - MOHAMED BOCLET	37 838,80	1,28			37 838,80	
45823000 HOMAT PERFORMANCE	11 535,50	0,39	12 126,15	0,15	(590,65)	-4,87
45825000 ESQ. AGENCY	4,20		11 526,90	0,15	(11 522,70)	-99,96
45826000 BASHIR CORP	9 431,10	0,32	25 910,40	0,33	(16 479,30)	-63,60
45827000 BRILLE DE SENS			3 843,70	0,05	(3 843,70)	-100,00
45828000 NADE MARKETING	1 498,20	0,05	18 712,50	0,24	(17 214,30)	-91,99
45829000 GLI FORMATION			30 749,60	0,39	(30 749,60)	-100,00
45830000 F COLLECTIVE	28 659,60	0,97	30 008,00	0,38	(1 348,40)	-4,49
45831000 INVESTISSEMENT GAGNANT			5 588,00	0,07	(5 588,00)	-100,00
45832000 NO LIMIT ONLINE	5 789,80	0,20	18 598,70	0,24	(12 808,90)	-68,87
45833000 HAPPY INSIDE	17 822,70	0,60	2 095,80	0,03	15 726,90	750,40
45834000 YONI MDB ACADEMY	134 588,30	4,55			134 588,30	
45838000 NANAKIA	28 649,60	0,97			28 649,60	
45840000 CHEMIN DE SOIE	45 296,16	1,53			45 296,16	
45844000 A LA FOLIE - GRAVARRUS	2 795,80	0,09			2 795,80	
45845000 ARTHAUD FORMATION	22 722,70	0,77			22 722,70	
45846000 DCD HOLDING	12 235,30	0,41			12 235,30	
45847000 JE CREE MON BUSINESS	36 693,30	1,24			36 693,30	
45848000 HAUSHALTER TRACEY	15 731,10	0,53			15 731,10	
45849000 ECOLE DES PIERRES	27 614,30	0,93			27 614,30	
45850000 PRINT REVOLUTION	15 718,50	0,53			15 718,50	
45852000 LACHARME CAPITAL	5 243,70	0,18			5 243,70	
45854000 ANTHONY ORAIN	1 747,90	0,06			1 747,90	
45855000 ST FRANCE	37 081,30	1,25			37 081,30	

Détail de l'Actif

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
45856000	RESSOURCES FEMININES	47 041,20	1,59			47 041,20	
45858000	ALREF FORMATION	10 487,40	0,35			10 487,40	
45859000	KL AYURVEDA	25 153,80	0,85			25 153,80	
45860000	SDA FORMATION	19 226,90	0,65			19 226,90	
45862000	ENOVA SMALLWOOD	4 294,00	0,15			4 294,00	
45862400	EI SAMIR BOUGHACHICHE	3 894,60	0,13			3 894,60	
45862500	AMAZE FAMILY HOLDING	1 747,90	0,06			1 747,90	
Disponibilités		204 359,68	6,92	36 228,32	0,46	168 131,36	464,09
51200000	QONTO			36 228,32	0,46	(36 228,32)	-100,00
51210000	LCL	204 359,68	6,92			204 359,68	
TOTAL DU BILAN ACTIF		2 954 860,00	100,00	7 870 539,01	100,00	(4 915 679,01)	-62,46

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	1 778 581,83	60,19	5 302 707,76	67,37	(3 524 125,93) -66,46
Report à nouveau	(1 732,97)	-0,06	(1 732,97)	-0,02	
11900000 REPORT A NOUVEAU	(1 732,97)	-0,06	(1 732,97)	-0,02	
Résultat de l'exercice	1 780 314,80	60,25	5 304 440,73	67,40	(3 524 125,93) -66,44
TOTAL II - Autres fonds propres					
TOTAL III - Total des Provisions					
TOTAL IV - Total des dettes	1 176 278,17	39,81	2 567 831,25	32,63	(1 391 553,08) -54,19
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			(2 994,00)	-0,04	2 994,00 100,00
41910000 CLTS-AVCES ACPTES REÇUS/CDES			(2 994,00)	-0,04	2 994,00 100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	386 301,40	13,07	20 274,00	0,26	366 027,40 N/S
040C Collectif fournisseurs créditeurs	335 061,40	11,34	11 034,00	0,14	324 027,40 N/S
40810000 FACT.NON PARV. -FRSS	51 240,00	1,73	9 240,00	0,12	42 000,00 454,55
Dettes fiscales et sociales	386 380,49	13,08	215 445,65	2,74	170 934,84 79,34
42820000 DETTE DE CONGE PAYE			10 445,61	0,13	(10 445,61) -100,00
43100000 SECURITE SOCIALE	5 784,15	0,20	2 728,67	0,03	3 055,48 111,98
43702000 ORGANISMES SOCIAUX - PREVOYANCE	2 689,14	0,09	2 154,82	0,03	534,32 24,80
43703000 ORGANISME SOCIAUX - RETRAITE	2 107,81	0,07	657,86	0,01	1 449,95 220,40
43708000 COMPTE N°43708000	28,42				28,42
43800000 AUTRES CHARGES SOCIALES	39,76		92,23		(52,47) -56,89
43820000 CHARGES SOCIALES DE CONGE PAYE			4 253,15	0,05	(4 253,15) -100,00
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 446,00	0,05	405,39	0,01	1 040,61 256,69
44520000 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	11 377,04	0,39	100,00		11 277,04 N/S
44530000 TVA EXTRACOMM	156 623,68	5,30			156 623,68
44551000 T.C.A. A DECAISSER	36 167,00	1,22	32 250,00	0,41	3 917,00 12,15
44571000 T.V.A. COLLECTEES	158 141,67	5,35	77 752,92	0,99	80 388,75 103,39
44587000 TVA / FAE			74 632,20	0,95	(74 632,20) -100,00
44861000 TAXES SUR LES SALAIRES	11 688,36	0,40	9 409,28	0,12	2 279,08 24,22
44863000 CHARGE A PAYER SUR SALAIRES	287,46	0,01	563,52	0,01	(276,06) -48,99
Autres dettes	403 596,28	13,66	2 335 105,60	29,67	(1 931 509,32) -82,72
41980000 AAE	403 596,28	13,66			403 596,28
46710000 AUTRES COMPTE - ALFA FORMATIONS			965 865,00	12,27	(965 865,00) -100,00
46720000 AUTRES COMPTE - ITA FORMATIONS &			1 116 547,00	14,19	(1 116 547,00) -100,00
46730000 AUTRES COMPTE - THITA FORMATION			196 107,00	2,49	(196 107,00) -100,00
46860000 CHARGES A PAYER			56 586,60	0,72	(56 586,60) -100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	2 954 860,00	100,00	7 870 539,01	100,00	(4 915 679,01) -62,46

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	2 838 594,69	100,05	5 782 002,73	100,00	(2 943 408,04)	-50,91
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	2 837 051,49	100,00	5 782 002,73	100,00	(2 944 951,24)	-50,93
Production vendue Services FRANCE	2 837 051,49	100,00	5 782 002,73	100,00	(2 944 951,24)	-50,93
70600000 PRESTATION DE SERVICE	1 566 901,93	55,23	4 047 402,11	70,00	(2 480 500,18)	-61,29
70810000 COMMISSIONS APPORT D'AFFAIRES	1 167 826,09	41,16	1 561 140,66	27,00	(393 314,57)	-25,19
70811000 FRAIS DE GESTION	102 323,47	3,61	173 459,96	3,00	(71 136,49)	-41,01
Montant net du chiffre d'affaires	2 837 051,49	100,00	5 782 002,73	100,00	(2 944 951,24)	-50,93
Autres produits d'exploitation	1 543,20	0,05			1 543,20	
75800000 PRODUITS DIVERS GEST. COURANTE	1 543,20	0,05			1 543,20	
Total des charges d'exploitation	1 052 989,89	37,12	477 562,00	8,26	575 427,89	120,49
Autres achats et charges externes	990 979,62	34,93	308 174,02	5,33	682 805,60	221,56
60400000 ACHATS ETUDES ET PREST. SERV.	21 797,50	0,77			21 797,50	
60413300 APPORT D AFFAIRES - INVESTISSEME	14 658,23	0,52			14 658,23	
60413310 APPORT D AFFAIRE - E FITNESS	5 243,70	0,18			5 243,70	
60413330 APPORT D AFFAIRE - A LA FOLIE	5 591,60	0,20			5 591,60	
60413910 APPORT D AFFAIRES - SPCC (GROUPE L	3 143,70	0,11			3 143,70	
60416000 APPORT D AFFAIRES - MEDIAFFILIATE	22 903,40	0,81			22 903,40	
60437000 APPORT D'AFFAIRES - TC LOGIC (FERR	24 470,60	0,86			24 470,60	
60480000 APPORT D AFFAIRE - RP CONCEPT	623 108,90	21,96			623 108,90	
60490000 APPORT D AFFAIRES - EDUCLIC	70 242,90	2,48			70 242,90	
61100000 SOUS-TRAITANCE SAV	9 624,00	0,34	13 090,00	0,23	(3 466,00)	-26,48
61100100 SOUS-TRAITANCE (HORS FORMATION)	5 130,00	0,18	6 000,00	0,10	(870,00)	-14,50
61100200 SOUS-TRAITANCE (COUTS IT)	44 400,00	1,57	43 573,09	0,75	826,91	1,90
61100300 SOUS-TRAITANCE (FORMATIONS)	14 700,00	0,52	17 077,50	0,30	(2 377,50)	-13,92
61100400 SOUS-TRAITANCE (COUT MARKETING)	22 232,00	0,78	25 434,75	0,44	(3 202,75)	-12,59
61320000 LOCATIONS	10 000,00	0,35	500,00	0,01	9 500,00	N/S
61350000 TOOLS	2 343,70	0,08	1 341,86	0,02	1 001,84	74,66
61600000 PRIMES D ASSURANCE	5 342,88	0,19	4 232,40	0,07	1 110,48	26,24
62261000 HONORAIRES AVOCATS	33 660,00	1,19	11 025,00	0,19	22 635,00	205,31
62261200 HONORAIRES JURIDIQUES	1 264,38	0,04	250,00		1 014,38	405,75
62261300 HONORAIRES COMPTABLES	42 000,00	1,48	1 000,00	0,02	41 000,00	N/S
62261400 HONORAIRES SOCIALES	576,00	0,02	150,00		426,00	284,00
62261500 HONORAIRES DIVERS	40,00		176 100,00	3,05	(176 060,00)	-99,98
62270000 FRAIS D'ACTES	1 250,19	0,04	76,01		1 174,18	N/S
62300000 PUBLICITE, REFERENCEMENT			1 021,12	0,02	(1 021,12)	-100,00
62570000 FRAIS DE REPRESENTATION	2 105,18	0,07	3 943,10	0,07	(1 837,92)	-46,61
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	84,46		24,48		59,98	245,02
62700000 FRAIS QONTO	598,00	0,02	3 334,71	0,06	(2 736,71)	-82,07
62710000 FRAIS LCL	4 468,30	0,16			4 468,30	
Impôts, taxes et versements assimilés	16 230,26	0,57	19 210,20	0,33	(2 979,94)	-15,51
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	2 279,08	0,08	9 409,28	0,16	(7 130,20)	-75,78
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	260,78	0,01	631,18	0,01	(370,40)	-58,68
63330000 TAXE FORMATION CONTINUE	530,64	0,02	1 127,04	0,02	(596,40)	-52,92
63350000 VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APP	39,76		65,61		(25,85)	-39,40
63520000 TVA NON DEDUCTIBLE	13 120,00	0,46	7 977,09	0,14	5 142,91	64,47
Salaires et traitements	29 821,52	1,05	117 157,45	2,03	(87 335,93)	-74,55
64110000 SALAIRES BRUTS	44 213,81	1,56	102 458,69	1,77	(58 244,88)	-56,85

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
64120000 CONGES PAYES	(10 445,61)	-0,37	10 445,61	0,18	(20 891,22)	-200,00
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	(4 253,15)	-0,15	4 253,15	0,07	(8 506,30)	-200,00
64144000 INDEMNITES LICENCIEMENT EXO	306,47	0,01			306,47	
Charges sociales du personnel	15 464,23	0,55	33 020,30	0,57	(17 556,07)	-53,17
64510000 URSSAF	11 912,72	0,42	20 232,00	0,35	(8 319,28)	-41,12
64520000 PREVOYANCE	267,16	0,01	1 102,98	0,02	(835,82)	-75,78
64530000 RETRAITE	3 255,93	0,11	7 382,05	0,13	(4 126,12)	-55,89
64540000 POLE EMPLOI			4 303,27	0,07	(4 303,27)	-100,00
64580000 COMPTE N°64580000	28,42				28,42	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	395,79	0,01			395,79	
68112000 DOT. AMORT. IMMOBILISATIONS	395,79	0,01			395,79	
Autres charges de gestion courante	98,47		0,03		98,44	N/S
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	98,47		0,03		98,44	N/S
Résultat d'exploitation	1 785 604,80	62,94	5 304 440,73	91,74	(3 518 835,93)	-66,34
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	1 785 604,80	62,94	5 304 440,73	91,74	(3 518 835,93)	-66,34
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	5 290,00	0,19			5 290,00	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	5 290,00	0,19			5 290,00	
67120000 CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	1 996,00	0,07			1 996,00	
67180000 Charges except./ope.gestion	3 294,00	0,12			3 294,00	
Résultat exceptionnel	(5 290,00)	-0,19			(5 290,00)	
Résultat de l'exercice	1 780 314,80	62,75	5 304 440,73	91,74	(3 524 125,93)	-66,44



RELEVÉ DE COMPTE COURANT

du 01.01.2025 au 31.01.2025 - N° 11

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
CREDIT LYONNAIS BORDEAUX CAUDERAN 88 AVENUE GENERAL LECLERC 33200 BORDEAUX			
-----Titulaire du compte----- INCUBATEUR ENTREPRENDRE			
-----Domiciliation----- BORDEAUX CAUDERAN (01851)			
-----Références bancaires nationales - RIB-----			
Banque	Indicatif	N° de compte	Clé
30002	01851	0000071999Z	14
-----Références bancaires internationales-----			
IBAN : FR76 3000 2018 5100 0007 1999 Z14 BIC : CRLYFRPP			

01851 20022

INCUBATEUR ENTREPRENDRE
10 AVENUE DES ALOUETTES
33320 EYSINESVotre conseiller(ère), **CORENTIN ANGUILLE**, est à votre disposition au 05 57 22 43 47.Prenez rendez-vous et gérez vos comptes à distance avec votre Identifiant client **13 2742 3449** et votre code personnel d'accès :Internet : www.LCL.frMobile : téléchargez l'application **LCL Mes Comptes****IMPORTANT :**

Nous vous informons que votre relevé de compte et autres documents sont désormais à votre disposition au format électronique dans votre espace de gestion de compte sur internet ou via l'application LCL Mes Comptes. Le présent document est le dernier adressé par voie postale.

ECRITURES DE LA PERIODE

DATE	LIBELLE	VALEUR	DEBIT	CREDIT
31.12	ANCIEN SOLDE			205 696,78
31.12	RESULTAT ARRETE COMPTE 31122024	01.01.25	1 337,10	
	SOLDE INTERMEDIAIRE A FIN DECEMBRE			204 359,68
02.01	LOYER PINEY SAINTE FOY VIR.PERMANENT ALICE PINEY	02.01.25	1 000,00	
03.01	FACT. DES SERVICES AU 03.01.25	03.01.25	24,90	
03.01	CB64GOOGLE*GSUIT 01/01/25 CC GOOGLE.COM EUR 264,96	03.01.25	264,96	
06.01	VIR SEPA MEMBRE ELAB IE - ELAB - EP	06.01.25	500,00	
06.01	PRLV SEPA AXA FRANCE IARD SA LIBELLE:I0000829864315-CONTRAT0000011002499004 REF.CLIENT:I0000829864315 ID.CREANCIER:FR14ZZZ391832 REF.MANDAT: 00AX000000000022657576	06.01.25	412,95	

K6EXTP28



RELEVÉ DE COMPTE COURANT

du 01.01.2025 au 31.01.2025 - N° 11

INCUBATEUR ENTREPRENDRE

Indicatif : 1851

Compte : 71999 Z

ECRITURES DE LA PERIODE				
DATE	LIBELLE	VALEUR	DEBIT	CREDIT
08.01	PRLV SEPA SFR LIBELLE:SFR Privt SEPA S-3AC08CT3 003147165634 REF.CLIENT:003147165634 S-3AC08CT3 ID.CREANCIER:FR44ZZ332801 REF.MANDAT: GP202401170238852725	08.01.25	29,99	
09.01	VIR SEPA CARPA DU BARREAU BORDE RP CONCEPT / GIE INCUBATEUR ENT REPRENDRE Cabinet : 10693 - BDA	09.01.25	45 000,00	
13.01	VIR SEPA CARPA DU BARREAU BORDE BARREAU BORDEAUX RP CONCEPT / G IE INCUBATEUR ENTREPRENDRE Cabi net : 10693 - BDA	13.01.25	45 000,00	
15.01	VIR SEPA CARPA DU BARREAU BORDE BARREAU BORDEAUX RP CONCEPT / G IE INCUBATEUR ENTREPRENDRE Cabi net : 10693 - BDA	15.01.25	30 000,00	
16.01	PRLV SEPA URSSAF D'AQUITAINE LIBELLE:UR 727000000656753191 DEC 24788778777 000150125 REF.CLIENT:BQE172725015072228RCUR000005786 ID.CREANCIER:FR50ZZ197378 REF.MANDAT: T1973789145841310000017111539840842	16.01.25	5 783,00	
17.01	VIR SEPA CARPA DU BARREAU BORDE BARREAU BORDEAUX RP CONCEPT / G IE INCUBATEUR ENTREPRENDRE Cabi net : 10693 - BDA	17.01.25	30 000,00	
20.01	VIR SEPA CARPA DU BARREAU BORDE BARREAU BORDEAUX RP CONCEPT / G IE INCUBATEUR ENTREPRENDRE Cabi net : 10693 - BDA	20.01.25	40 000,00	
22.01	PRLV SEPA B2B DGFIP CREANCIER INITIAL:DGFIP IMPOT LIBELLE:PASDSN15012025-122024-91458413100017 REF.CLIENT:320330440dot8001030346bsv3n1bmr1fc ID.CREANCIER:FR46ZZ005002 REF.MANDAT: nn914584131DGFIP20244Z9101LTG0KZOA	22.01.25	1 445,00	
27.01	PRLV SEPA MALAKOFF HUMANIS LIBELLE:RETRAITE - MALAKOFF HUMANIS - 202412M - SIRET 91458413100017 -AG033000022414539 REF.CLIENT:AG033000022414539 ID.CREANCIER:FR14ZZZ85F970 REF.MANDAT: SCG033URAE001211004Z	27.01.25	2 107,81	
29.01	VIR SEPA S.A.S. ALFA FORMATIONS E REF.CLIENT:NOTPROVIDED	29.01.25		179 650,69
29.01	VIR SEPA S.A.S. THITA FORMATION REF.CLIENT:NOTPROVIDED	29.01.25		19 920,95
29.01	VIR SEPA CARPA DU BARREAU BORDE BARREAU BORDEAUX RP CONCEPT / G IE INCUBATEUR ENTREPRENDRE Cabi net : 10693 - BDA	29.01.25	30 000,00	



RELEVÉ DE COMPTE COURANT

du 01.01.2025 au 31.01.2025 - N° 11

INCUBATEUR ENTREPRENDRE

Indicatif : 1851

Compte : 71999 Z

ECRITURES DE LA PERIODE				
DATE	LIBELLE	VALEUR	DEBIT	CREDIT
29.01	PRLV SEPA B2B DGFIP CREANCIER INITIAL:DGFIP IMPOT LIBELLE:TVA-012025-3310CA3 REF.CLIENT:220330440700133679753 ID.CREANCIER:FR46ZZZ005002 REF.MANDAT: nn914584131DGFIP20244Z9101LTG0KZOA	29.01.25	36 167,00	
30.01	VIR SEPA Riquelme avocats RIQUELME	30.01.25	4 320,00	
31.01	VIR SEPA BDA BDA	31.01.25	30 000,00	
31.01	CB64TYPEFORM, S. 30/01/25 BARCELONA EUR 78,00	31.01.25	78,00	
31.01	PRLV SEPA DAVID TARISTAS EXPERTISE LIBELLE:INCUBATEUR ENTREPRENDRE REF.CLIENT:INCUBATEUR ENTREPRENDRE ID.CREANCIER:FR98ZZZ858151 REF.MANDAT: 2023030296DTE00213	31.01.25	2 464,80	
	TOTAUX		305 935,51	405 268,42
31.01	SOLDE EN EUROS			99 332,91

Les sommes figurant sur ce compte sont protégées par la Garantie des Dépôts. Reportez-vous à la plaquette du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) diffusée sur le site internet garantiedesdepots.fr ou au formulaire d'information repris dans les Dispositions générales de banque disponibles sur LCL.fr ou sur demande à votre conseiller.

Votre conseiller et le directeur de votre agence sont vos Interlocuteurs privilégiés en cas de réclamation. Vous pouvez solliciter LCL Ma réclamation, notamment si vous n'êtes pas satisfait de leur réponse, via le formulaire disponible sur lcl.fr/reclamation ou par courrier : BC 301.08 - 94811 Villejuif Cedex. Si, 2 mois après la date d'envoi de la 1ère réclamation écrite, vous n'avez pas eu de réponse ou si celle-ci ne vous convient pas, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur LCL sur lcl-mediateur.fr ou par courrier : BC 312.87 - 75079 Paris Cedex 02 (uniquement si vous êtes une personne physique agissant pour des besoins professionnels ou une association). Pour les sujets qui relèvent du crédit : Médiateur du Crédit : 98-102 rue de Richelieu 75002 Paris ou mediateurducredit.fr